### SANTÉ

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Sous-direction de l'observation de la santé et de l'assurance maladie

Bureau des établissements de santé

Circulaire DREES/BES nº 2009-361 du 1er décembre 2009 relative à la statistique annuelle des établissements de santé (SAE)

NOR: SASE0928869C

Date d'application : immédiate.

Résumé: cette circulaire précise le calendrier et le contenu de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) au titre de l'année 2009.

Mots clés: SAE - calendrier de collecte - date limite.

Références : arrêté du 17 mars 2004 relatif à la collecte et à la transmission des informations nécessaires à l'établissement de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE).

### Annexes:

Annexe I. - Bordereaux de la SAE 2009.

Annexe II. - Note détaillant les modifications de la SAE 2009.

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, la ministre de la santé et des sports, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat aux directions régionales des affaires sanitaires et sociales; caisses régionales d'assurance maladie; Mesdames et Messieurs les directeurs des ARH; Mesdames et Messieurs les préfigurateurs des ARS; aux établissements du champ sanitaire (pour mise en œuvre); Madame la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (pour information).

### **Objectifs**

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) a pour principaux objectifs de :

- caractériser de façon précise les établissements : structure, capacités, équipements des plateaux techniques et personnels;
- caractériser l'activité réalisée par type d'activité ou de discipline d'équipement;
- recueillir des indicateurs sur la mise en œuvre des politiques nationales et le suivi des activités de soins soumises à autorisation.

### Elle permet ainsi:

- une cartographie fine des établissements de santé;
- une analyse de l'activité mise en regard des moyens;
- l'alimentation d'indicateurs des tableaux de bord tels que Prodige, indicateurs de suivi des ARS, du site Platines.

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

### Champ

La SAE concerne tous les établissements de santé publics et privés installés en France (métropole et DOM), y compris les structures qui ne font qu'un seul type d'hospitalisation (exemple : hospitalisation à temps partiel, hospitalisation à domicile...) ou qui ont une autorisation pour une activité de soins donnée (1). Sont également inclus les services pénitentiaires des établissements de santé et les secteurs militaires des établissements de santé.

### Contenu de la SAE

Les données recueillies auprès des établissements de santé dans le cadre de l'enquête SAE portent principalement sur :

- les évolutions juridiques des structures ;
- les modes de coopération interhospitalière, avec des médecins et autres professionnels de santé non hospitaliers, et avec des services sociaux et médico-sociaux;
- des indicateurs de suivi des politiques nationales;
- les capacités d'accueil par type d'activité et par disciplines d'équipement regroupées ;
- l'activité réalisée par type d'activité et par disciplines d'équipement regroupées;
- l'équipement, l'activité et le personnel du plateau technique ;
- les interruptions volontaires de grossesse;
- l'équipement, l'activité et le personnel de chaque activité de soins soumise à autorisation ;
- les effectifs, qu'il s'agisse des personnels médicaux salariés ou libéraux, des internes ou des faisant fonction d'internes et des étudiants en diplômes interuniversitaires de spécialité, des sages-femmes et des personnels non médicaux, des emplois aidés.

Vous trouverez en annexe les bordereaux de la SAE 2009 ainsi qu'une note détaillant les modifications de la SAE 2009 par rapport à la campagne 2008.

### Procédure d'enquête

La SAE est collectée par Internet (2) depuis 2000, via un site dédié : https://www.sae-collecte.sante.gouv.fr.

Une hotline, assurée par la société Ipsos Observer, est à la disposition des établissements dès le début de la collecte pour les assister. Les deux interlocuteurs de la hotline sont joignables du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures :

- numéro de téléphone: 01-41-98-97-97;
- courriel: hot-linesae@ipsos.com;
- interlocuteurs : Dominique Buisson et Claude Portier.

Les établissements de santé peuvent également contacter, pour toute question relative au remplissage de l'enquête, le correspondant SAE de leur région.

Les données renseignées par les établissements font l'objet d'une validation régionale (par le réseau actuel des DRASS, CRAM puis des ARS).

### Calendrier

Le matériel de collecte (questionnaire personnalisé conforme à celui figurant en annexe, aide au remplissage, cahier des nomenclatures et manuel imports et utilisation du site) sera envoyé aux établissements de santé durant la seconde quinzaine de janvier 2010.

Le site internet de collecte de la SAE 2009 ouvrira le 4 février 2010.

La réponse des établissements à l'enquête SAE est attendue à des dates différentes en fonction de leur statut et de leur activité :

- les établissements de l'Assistance publique (AP-HP, Hospices civils de Lyon et l'AP-HM) et du service de santé des armées doivent, compte tenu de leur taille, répondre avant le 20 mai 2010;
- les CHRU et les établissements publics multisites (groupes 02 et 04 de la SAE), les établissements privés de soins de courte durée et les entités juridiques de radiothérapie doivent répondre avant le 15 avril 2010;
- les autres établissements doivent fournir leur réponse avant le 25 mars 2010.

Le respect de ce calendrier est essentiel pour garantir une mise à disposition des données la plus rapide possible. Pour tenir compte de délais supplémentaires éventuellement nécessaires, le site de collecte fermera quinze jours après ces dates pour les établissements. Aucune dérogation ne sera accordée et les réponses tardives ne pourront être prises en compte.

La date limite de réponse propre à chaque établissement sera communiquée via un courrier personnalisé, envoyé en même temps que le matériel de collecte. Seront également communiqués dans ce courrier les codes d'accès personnalisés au site internet de collecte.

<sup>(1)</sup> Les activités de soins suivantes : assistance médicale à la procréation (AMP), transplantation et prélèvements d'organes, font l'objet de recueils d'information distincts et ne sont donc pas concernées.

<sup>(2)</sup> Les établissements ont toujours la possibilité de répondre par papier mais ce mode de recueil n'est utilisé que par une fraction minime d'entre eux (moins de 5 % des établissements).

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

### Diffusion des données

Une fois la collecte terminée et les données validées, la SAE est diffusée via le site internet de diffusion suivant : http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr.

Pour les ministres et par délégation : La directrice de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, A.-M. Brocas

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

### ANNEXE I

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Sous-direction de l'observation de la santé et de l'assurance maladie

Bureau des établissements de santé

Paris, le 2 décembre 2009 DREES-BES N° 09/109

La sous-directrice de l'observation de la santé et de l'assurance maladie à Mesdames et Messieurs les interfaceurs et les responsables des systèmes d'information.

Objet: SAE 2009, modifications des bordereaux pour l'exercice 2009.

Madame, Monsieur,

La collecte de la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) 2009 est en cours de préparation. Comme l'année passée, les établissements de santé concernés recevront leur matériel de collecte dans le courant du mois de janvier 2010 et le site de collecte Internet sera ouvert dès le 4 février 2010.

Conformément aux décisions prises lors du comité de pilotage de la SAE qui s'est tenu le 7 juillet 2009, et pour vous permettre de préparer et d'anticiper cette collecte qui débutera le 4 février 2010, cette note vous présente les différentes évolutions apportées à la SAE 2009 par rapport à l'exercice 2008. Celles-ci feront également l'objet d'une circulaire qui sera publiée prochainement.

Le questionnaire 2009 de l'enquête se trouve en pièce jointe, au format Excel, pour qu'il soit plus facilement utilisable. En revanche, nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un questionnaire « spécimen » (filigrané) car les questionnaires personnalisés parviendront aux établissements de santé dans le courant du mois de janvier.

Toutes ces informations ainsi que d'éventuelles actualités à suivre seront reprises sur le site Parhtage (http://www.parhtage.sante.fr), rubrique « actualités », « actualités SAE ».

Je vous rappelle que vous pouvez obtenir, sur simple demande, le manuel « Utilisation du site de collecte de la SAE et imports ». Pour cela, merci d'adresser vos demandes à :

Unité informatique d'enquête par Internet, courriel : DREES-SPE-DMSI@sante.gouv.fr.

Ma collaboratrice reste à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire. Je vous remercie par avance de votre contribution à cette enquête.

La sous-directrice de l'observation de la santé et de l'assurance maladie,

L. OLIER

### ANNEXE II

Annexe technique - MODIFICATIONS APPORTÉES AUX BORDEREAUX DE LA SAE 2009

Conformément aux engagements pris de diminuer la charge de collecte pour les établissements de santé, la SAE s'allège pour la campagne 2009.

### Suppression de bordereaux/nouveaux bordereaux

Les bordereaux Q21A (public) et Q21B (privé) portant sur les personnels médicaux par groupe de disciplines d'équipement sont supprimés.

Ils sont remplacés par un bordereau unique Q21 concernant les établissements publics et privés allégé notamment sur les disciplines d'équipement demandées.

Les bordereaux Q23A (public) et Q23B (privé) portant sur les sages-femmes et les personnels non médicaux sont supprimés.

Ils sont remplacés par un bordereau unique Q23 concernant les établissements publics et privés allégé notamment quant aux types de personnel demandé : plus de distinction par sexe ou par durée de travail.

### Modifications et simplifications de bordereaux

Bordereau Q24 – Sages-femmes et personnels non médicaux par groupe de disciplines d'équipement

Le détail demandé par groupe de disciplines d'équipement est homogénéisé avec le bordereau Q21: seul l'ensemble du MCO, de la psychiatrie et du SSR seront demandés et non plus le détail par sous-discipline.

Suppression des colonnes B, C, D, E, F, G, H, I et J, remplacées par les nouvelles colonnes Q, R, et S.

Bordereau PN. – Suivi des politiques nationales et missions d'intérêt général

Le pavé 2 concernant l'information médicale est complété pour répondre aux besoins d'informations concernant la sous-traitance éventuelle de cette activité à l'extérieur de l'établissement ainsi que sur l'organisation du codage des différents recueils PMSI.

Rajout des cases A72, A73, A74, A75, A76.

Le pavé 3 concernant la lutte contre les maladies nosocomiales est allégé: ne seront plus demandés les scores ICALIN et la classe correspondante. De plus, ce ne sont plus le nombre de journées de formations qui seront demandées dans ce cadre, mais le nombre d'heures de formation

Suppression des cases A31 et B31.

Suppression de la case A14 remplacée par la case A77.

Bordereau Q03B. – Plateau technique de l'établissement (fonctions médico-techniques)

La partie concernant les fonctions médico-techniques en biologie médicale est modifiée. Les libellés sont mis à jour pour être plus pertinents et on sépare les questions concernant les B de celles concernant les P produits. De plus, seront distingués :

- les B ou P produits par et pour l'établissement;
  les B ou P produits par l'établissement pour d'autres établissements;
  les B ou P produits pour l'établissement par d'autres établissements (sous-traitance);

Suppression des lignes 1, 2, 3 et 4 de l'ancien bordereau, remplacées par les lignes 7, 8, 9, 10 et 11. Aiout de la colonne D.

Bordereau Q11. – Chirurgie cardiaque et activités interventionnelles en cardiologie

L'activité de chirurgie cardiaque a été enrichie avec les activités interventionnelles en cardiologie : complément sur les capacités et l'activité associée, complément sur les personnels. Les anciennes données ont été conservées mais présentées différemment afin de rendre le bordereau plus lisible.

Ajout de la ligne 14 et des lignes 21 à 25.

Ajout des cases A15 à A20.

### Bordereau Q12. – Neurochirurgie et neuroradiologie interventionnelle

Les anciennes données ont été conservées mais présentées différemment afin de rendre le bordereau plus lisible. La partie « personnel » reste inchangée tandis que les parties « équipement » et « activité » ont été distinguées pour plus de lisibilité avec des ajouts sur les places et les venues notamment.

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Ajout des colonnes D (cases D1 et D15) et G (cases G1 et G16). Ajout des cases A15, B16 et C16.

### Bordereau Q13. - Médecine d'urgence

Le pavé A concernant le type d'autorisation a été modifié pour la partie SMUR. On ne demande plus si l'établissement est siège d'un site ou d'une antenne (anciennes cases A3 et A4), mais seulement s'il est une antenne.

Les questions sur le nombre hebdomadaire moyen d'heures postées ont été élargies à l'ensemble des autorisations et détaillées pour les médecins ainsi que pour les IDE (infirmiers diplômés d'Etat).

Dans le pavé B (structure des urgences générales), les passages par filière ne sont plus demandés à part : ils sont dorénavant intégrés dans les passages aux urgences (tableau contenant les cases A6 à A9 et B6 à B9). On garde en revanche la question sur l'existence de ces filières.

Dans le pavé B (structure des urgences générales) et le pavé C (structure des urgences pédiatriques), ce sont dorénavant l'ensemble des passages suivis d'une hospitalisation qui sont demandés et non plus seulement ceux suivis d'une hospitalisation dans un autre établissement. Les cases restent identiques (C6, C7, C13 et C14), seul le contenu à renseigner change.

Suppression des cases A3 et A4 et ajout de la case A57.

Suppression de la case A42 et ajout des cases A58 à A67.

Suppression des cases B10 et B11.

Suppression des cases A55 à D55 et G55 à H55.

### Modifications de libellés dans les bordereaux existants

Ces modifications ne changent pas la numérotation des cases par rapport à la SAE 2008. Elles visent uniquement à clarifier ou éventuellement compléter certains libellés.

Bordereau PN. - Suivi des politiques nationales et missions d'intérêt général

Modification du libellé de la case A42 du pavé 6 : « Nombre de patients » au lieu de « Nombre de consultants ».

### Bordereau Q03D. - Pharmacie

Les libellés des cases A17, A18 et A19 ont été clarifiés. Ils deviennent :

- A17 : nombre de plateaux opératoires lavés, recomposés, conditionnés et stérilisés ;
- A18 : nombre de sets (plateaux) ou unitaires pour les unités de soins et blocs opératoires lavés, recomposés, conditionnés et stérilisés;
- A19: nombre d'unités de conditionnement textile conditionnés et stérilisés.

Bordereau Q15A. – Traitement des affections cancéreuses par rayonnement ionisant de haute énergie

Modification du libellé de la ligne 10 qui devient : « Equipement de curiethérapie à haut débit de dose ou pulsée ».

Bordereau Q22. – Internes, faisant fonction d'interne et diplômés interuniversité de spécialité : modification du titre

Modification du libellé de la case A4 qui devient : « Internes en médecine générale ».

### Concernant la fiche de synthèse

- T1. Activités hospitalières: les lignes supprimées pour la fiche de synthèse de la SAE 2008 concernant la partie « hors section hôpital » sont réintroduites suite à de nombreuses demandes.
- T3. Personnels non médicaux salariés: suite à la simplification des bordereaux Q23 et Q24 opérés pour la SAE 2009, les anciennes colonnes « Effectifs temps partiel » et « ETP moyen rémunéré » ne pourront plus être renseignées.

### SAE 2009 Liste des bordereaux SAE par type d'entité/ou d'établissement

Questionnaires à remplir pour :	
Entité juridique publiquesans établissement géographique enquêté directement	EJ_P
Entité juridique publiqueavec établissement géographique enquêté directement :	EJ_PC
Etablissement géographique public (champ complémentaire) :	ET_PC
Etablissement privé :	ET_V
Entité juridique privée de dialyse :	EJ_D

Cf. présentation générale pour plus de précisions.

Cf. pr	ésentation générale pour plus de précisions.						
		EJ publique sans établis.		que avec iblis	EJ de dialyse	Etabl. Privé	
		EJ_P	EJ_PC	ET PC	EJ_D	ET_V	
	Identification , structure, organisation et évolution			EI_PC			
ID1	- Identification de l'entité interrogée	X	Χ	Х	X	Х	
ID2	- complément d'identification	X	X	X	X	X	
ST	- Structure de l'interrogation (MCO - dialyse)		X	,	X	,	
STB	- Structure de l'interrogation (psychiatrie - radiothérapie)					Χ*	
ORG	- Organisation et coopération	Х	Х	AP	Χ	Χ	
PN	- Suivi de politiques nationales et missions d'intérêt général (2 pages)	X	Χ	AP	Χ	Χ	
	Equipements et activité						
Q01	- Capacités d'accueil	X	Х	Χ	Χ	Χ	
Q02A	- Activité réalisée	X	Х	Χ	Χ	Χ	
Q020		Х	X			Χ	
Q03A	- Plateau technique utilisé par l'établissement (équipement et activité)	X		Х		Χ	
Q03B		X		Х		Χ	
Q03C		X		Х		Х	
Q03E		X		X		X	
Q04	- Interruptions médicales et volontaires de grossesse	X		Χ		Х	
	Activités de soins soumises à autorisation	I					
Q08	- Médecine (2 pages)	X		Х		Χ	
Q09	- Psychiatrie (2 pages)	Х	X	Χ		Χ	
Q10	- Traitement des grands brûlés	Х		Χ		Χ	
Q11	- Chirurgie cardiaque	X		Χ		Χ	
Q12	- Neurochirurgie et neuroradiologie interventionnelle	Х		Χ		Χ	
Q13	- Médecine d'urgence (3 pages)	X		Χ		Χ	
Q14A	- Réanimation, soins intensifs spécialisés et surveillance continue (pédiatrie)	X		Χ		Χ	
Q14B	- Réanimation, soins intensifs spécialisés et surveillance continue (adultes)	Х		Х		Χ	
Q15A	- Traitement des affections cancéreuses par rayonnements ionisants de haute énergie	X		Χ		Χ	
Q15B	- Traitement des affections cancéreuses - hors radiothérapie	X		Χ		Χ	
Q16	- Obstétrique, néonatologie, réanimation néonatale	Х		Х		Χ	
Q17	- Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale	X	X	Х	Χ	Х	
Q18A		X	X	Х		Х	
Q18B	1 - Soins de suite et réadaptation fonctionnelle (personnel)	X	X	Χ		Х	
	Effectifs et équivalent temps plein des personnels médicaux et non médicaux	1	i				
Q20A		X	X	Х			
Q20B	- Personnels médicaux : effectif et ETP par spécialité exercée - privé (3 pages)				Χ	Х	
Q21	- Personnels médicaux par groupe de disciplines d'équipement	X	X		Χ	Χ	
Q22	- Internes, faisant fonction d'internes et diplômés inter-universitaires de spécialité	X	X			Х	
Q23	- Sages-femmes et personnels non médicaux : emplois et ETP (2 pages)	X	X	X	Χ	Х	
Q24	- Sages-femmes et personnels non médicaux par groupes de disciplines d'équipement	X	Х		Χ	Χ	
Q25	- Emplois aidés	X	Х		Χ	Х	
Q26	- Sages femmes et personnels non médicaux : intérimaires et libéraux	X	X	X	Χ	Х	

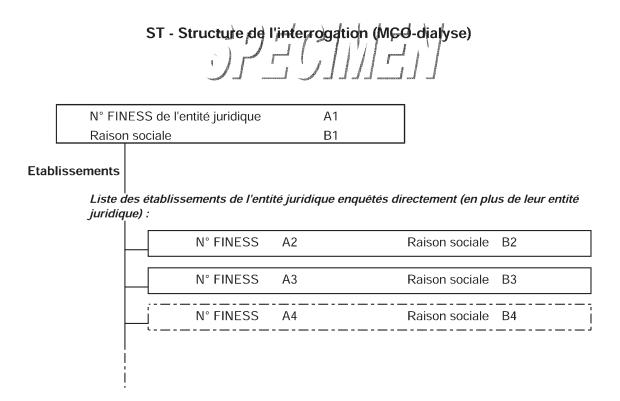
AP: AP-HP, HCL, AP-M

(\*) : pour les EJ ou ET de psychiatrie et de radiothérapie (groupes 05, 08 et 15)

### ID1 - Identification de l'entité interrogée

SPECIVIEN	
Identification de l'entité interrogée	A0
N° FINESS  de l'entité interrogée :  Proposition de l'entité interrogée :  N° Siren ou N° Siret :  C1	N° FINESS de l'Entité juridique : D1
Raison sociale de l'entité interrogée : A2	
Complément de raison sociale : A3  Complément de distribution : A4	
Adresse  N° Voie Type voie Nom de la voie :  A5 B5 C5  Lieu-dit ou Boîte Postale :  A6  Code postal : Libellé commune :  A7 B7	
Commune INSEE A8 B8	
Département A9 B9	
Région A10 B10	
Statut juridique A12 B12	
Catégorie A13 B13	
L'entité juridique de rattachement de l'établissement a t-elle changé par rapport à la précédente Si oui, indiquer le FINESS de l'entité juridique précédente : A15	enquête? A14 oui non
Réservé aux établissements privés L'entité juridique de rattachement de l'établissement interrogé est-elle filiale d'un groupe ? (A16) Si oui, Numéro SIREN de la tête de groupe : A17 Raison sociale : A18	oui non
A19 A20	A21
Exécution du service public hospitalier  O PSPH par intégration (art. L 6161-6)  O Concession de serv. pub. (art. L 6161-9)  O Association au serv. pub. hospitalier  O N'assure pas le service public  Si les informations ci-dessus sont erronées, veuillez compléter ces cadres :  A19B  Exécution du service public hospitalier  O PSPH par intégration (art. L 6161-6)  O Concession de serv. pub. hospitalier  O PSPH par intégration (art. L 6161-6)  O Concession de serv. pub. hospitalier  O N'assure pas le service public  Autres  Mode de fixation de tarif  O Dotation globale  O Tarif d'autorité  O Dotation globale  O Autres	Convention collective de rattachement des personnels non médicaux  3 1 octobre 1951 (FEHAP)  29 juin 1998 (FNCLCC)  Croix-Rouge (1986)  8 février 1957 (UCANSS)  18 avril 2002 (FHP)  26 février 1987 (MGEN)  12 juin 1975 (FNEMEA)  Autres  Sans

	ID2 - Complément d'identification
Autres structures installé	es dans l'établissement et dont les actes concernent les patients hospitalisés
(N° FINESS à renseigner s'il exi	
N° FINESS : A1	Raison sociale: B1
N° FINESS : A2	Raison sociale: B2
N° FINESS: A3	Raison sociale: B3
N° FINESS : A4	Raison sociale: B4
N° FINESS : A5	Raison sociale: B5
N° FINESS: A6	Raison sociale : B6
N° FINESS : A7	Raison sociale: B7
	Responsable SAE
A8 O M. O Mme	Nom B8
o Melle	
n° téléphone : A9	N° de poste : B9
n° Fax : A10	
e_mail: A11	
Modification de l'enti	é juridique
Y-a-t-il eu, pendant l'exe	rcice, une modification de l'entité juridique, par rapport à l'exercice précédent ?
A12 (	pui non no
	oui non ou care non non care de d'opération à l'origine de la modification ?
- Si oui, quel est le type	
- Si oui, quel est le type création /	e d'opération à l'origine de la modification ?
- Si oui, quel est le type création / fusion /	e d'opération à l'origine de la modification ?
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission /	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13  A14
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission / - Indiquer les FINESS (	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13  A14  A15
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission / - Indiquer les FINESS (pour une fusion / fus	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission / - Indiquer les FINESS (	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission / - Indiquer les FINESS pour une fusion / pour une scission /	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission / - Indiquer les FINESS (pour une fusion / pour une scission / Déclaration annuelle de la composition / pour une scission / pour u	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission / - Indiquer les FINESS (pour une fusion / pour une scission / Déclaration annuelle de la composition / pour une scission / pour u	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission / - Indiquer les FINESS (pour une fusion pour une scission / Déclaration annuelle du Lors de votre déclaration	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission / - Indiquer les FINESS (pour une fusion / pour une scission / Déclaration annuelle du Lors de votre déclaration N° Siren :	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13
- Si oui, quel est le type création / fusion / scission / - Indiquer les FINESS (pour une fusion / pour une scission / Déclaration annuelle (Lors de votre déclaration N° Siren : N° Siret :	e d'opération à l'origine de la modification ?  A13



### STB - Structure de l'interregation (psychiatrie - radiothérapie)

N° FINESS de l'entité juridique ou de l'établissement interrogé(e)	A1	
Raison sociale	B1	

### Etablissements

Liste des établissements dont l'activité doit être incluse dans la réponse de l'entité juridique ou de l'établissement enquêté(e) :

A2	Raison sociale B2
A3	Raison sociale B3
A4	Raison sociale B4
	A3



### Organisation des services logistiques

Situation en décembre de l'année

(*	)	réalis inte	rne	partic un S	SIH	sous-tra l'extér C		prestatair l'extér D		Auti E	re
Restauration (ou distribution des repas)	1	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Blanchisserie	2	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Nettoyage	3	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Informatique	4	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non

<sup>(\*)</sup> cocher, plusieurs réponses possibles pour chaque fonction

### Modalités de coopération

- Accord d'association entre établisseme	nts publics et prive	és (L 6161-10) :			
Nombre d'établiss	sements : A	15	Thème (1)	B15	
- Fédération médicale inter-hospitalière :		Nombre de fé	dérations :	A16	
- Groupement de coopération sanitaire (C	GCS)	Nombre de gr	oupements :	A17	

<sup>(1)</sup> inscrire le thème principal; liste de codes, voir cahier des nomenclatures

### PN - Suivi des politiques nationales et missions d'intérêt général (page 1/2) 1. Procédure de recueil de la satisfaction des patients Nombre de patients interrogés sur leur saftisfaction (question pairés ou interviews) Α1 Nombre de patients (ou familles) vus par le médiateur médecin où non médecin .! A2 2. Information médicale Personnel non médical affecté au département d'information médicale (en ETP) : A11 Médecins (hors internes) intervenant au DIM (en ETP) : A12 Le traitement des données du PMSI est-il réalisé à l'extérieur de l'établissement ? A72 oui non Organisation du codage et de la saisie L'organisation en place ou prévue PMSI-MCO A73 oui non [ PMSI-SSR A75 oui 🗌 non est-elle de type décentralisée dans non non les services de soins? PMSI-HAD RIM-P 3. Lutte contre les infections nosocomiales (inclure les unités dites d'hygiène hospitalière) Personnel dont l'activité est spécifiquement consacrée à la lutte contre les infections nosocomiales : Personnel non médical (en ETP) : A13 Médecins et Pharmaciens hors internes (en ETP) : A30 Nombre d'heures de formation suivies par le personnel médical, pharmaceutique et non médical dans le cadre de la lutte contre les infections nosocomiales : A77 Nombre d'antibiotiques (molécules) gérés en prescription, dispensation à délivrance nominative : A15 4. Lutte contre la douleur et développement des soins palliatifs Nombre de journées-formation suivies par le personnel médical, pharmaceutique et non médical dans le cadre de la lutte contre la douleur et des soins palliatifs : A16 L'établissement dispose t-il d'une structure de prise en charge de la douleur chronique A32 oui 🗆 non 🔲 rebelle identifiée par l'ARH? Nombre de consultations de prise en charge de la douleur chronique rebelle réalisées A18 dans cette structure : Nombre de nouveaux patients pris en charge dans cette structure dans l'année : A33 Existe t-il une équipe mobile de prise en charge de la douleur et des soins palliatifs ? A34 oui 🗆 non 🗀 Existe t-il une équipe mobile spécifique de prise en charge de la douleur ? A35 oui 🗌 non 🔲 Existe t-il une équipe mobile spécifique de soins palliatifs (EMSP)? A19 oui 🗌 non 🔲 A20 oui 🗌 non 🔲 Sinon, existe t-il une convention avec une EMSP d'un autre établissement ? Nombre de patients pour lesquels il y a eu une intervention (physique ou téléphonique) de l'EMSP dans l'année : A21 A22 oui non non Existe t-il une unité de soins palliatifs (USP) ? - Nombre de lits de l'USP : A23 - Nombre de nouveaux patients entrés dans l'unité, dans l'année : A36 Existe t-il des lits identifiés soins palliatifs (LISP) au sein des unités de soins ? A37 oui non - Nombre de lits LISP (hors Unité de Soins Palliatifs) : A38 A39 - Nombre de nouveaux patients accueillis dans ces lits (LISP) dans l'année :

### 5. Accueil des personnes en situation de précarité (Etablissements publics et PSPH)

Nombre de permanences (structures d'accueil) d'accès aux soins de santé (PASS) ?	A27	
--	-----	--

### PN - Suivi des politiques nationales et missions d'intérêt général (page 2/2)

FIN - 30	uivi des p				lei et é	geriei	ai (page 2/2)
Mission particulière au titr	e de la prise	en cha	arge sanitaire des pe	rsonnes détenues	1/		
L'établissement hospitalier a	a-t-il une unité	de co	nsultation et de soins a	ambulatoires (UCSA)	2	A40	oui 🔲 non 🔲
Nombre de consultations so	matiques réa	lisées (	dans ce cadre par l'UC	SA:		A41	
- Nombre de patients (fil	•		aano oo oaano par ro o			A42	
L'établissement hospitalier a	a <sub>-t-</sub> il dans un	service	a de soins somatiques	une ou nlusieurs			
chambres sécurisées pour l			•	, une ou plusieurs		A43	oui non
İ	·						
L'établissement hospitalier a	a-t-il une unité	hospit	talière sécurisée interre	égionale (UHSI) ?		A44	oui 🔲 non 🔲
L'établissement a-t-il un ser	vice médico-p	sychol	ogique régional (SMPI	R) ?		A45	oui 🗌 non 🔲
- Prise en charge des perso	onnes atteint	es de l	a maladie d'Alzheime	er et maladies appa	rentées		
Avez-vous un centre mém	oire de resso	ources	et de recherche ?			A46	oui non
Si oui, file active pour l'activ						A47	
			ité de consultation mé	moire (CM) :		A48	
file active pour l'activ nombre de nouveaux			ritá do rocours :			A49 A50	
Hombre de nouveaux	t patients pou	Tactiv	ite de recours.			ASU	
Avez-vous une consultation	on mémoire (	(CM) d	ans votre ou vos étal	blissement(s) ?		A51	oui 🔲 non 🔲
Si oui, combien avez-vous o	de consultatio	ns mér	noire?			A52	
La consultation est-elle labe	ellisée ?	B53	oui non	Date de labellisation	*:	A53	
Pour les consultations la	pellisées :						* format (jj/mm/aaaa
File active (nombre of	le patients diff	érents	suivis dans l'année) :			A54	-
Nombre de nouveau	-					A55	
Existe-t-il un groupe						A56	oui non
Pour les consultations NO						7100	04
			suivis dans l'année) :			A57	
Nombre de nouveau	•					A58	
Existe-t-il un groupe	de paroles au	x aidai	nts ?			A59	oui non
Personnels intervenant	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libér exclu (effe	ısifs	Libéraux non exclusifs (effectif)
Demonstration (disc)	1000		Α	В	Е		F
Personnel médical dont gériatres	1000	60 61					
dont neurologues	1120	62					
Personnel non médical		63					
Disposez-vous d'une unite	á agamitius a		stamantala idantifiáa	om CCD 2		Δ64	oui 🔲 non 🔲
Si oui, nombre de lits identif		ompoi	tementale identifiee	en ssk ?		A64	oui 🔲 non 🔲
nombre d'admissions						A65 A66	
nombre de journées r						A67	
- Prise en charge des pers	onnes en éta	t végé	tatif chronique ou en	ı état pauci-relationı	nel (EVC	-EPR	
L'établissement dispose-t-il	d'une unité de	soins	dédiée pour personne	es en EVC-EPR?		A68	oui 🔲 non 🔲
Nombre de lits de l'unité :			,			A69	
Nombre de nouveaux patier						A70	
Cette unité est-elle adossée	à un service	de SS	R?			A71	oui 🔲 non 🔲

(pour toutes les entités interrogées : entités juridiques ou établissements publics, établissements privés) Q01 - Capacités d'accueil

Nombre de lits ou de places	ou de place			Gvnécologie	Total	Psyc	Psychiatrie	Total psychiatrie	Soins de suite ou de réadaptation	e suite daptation	Total soins de suite	Soins de	Autres disciplines de	Total section hôpital
ou de journées exploitables	exploitable	es Medecine	Chirurgie	Obstétrique	(champ calculé)	Psychiatrie générale	Psychiatrie infanto-juvénile	(champ calculé)	Réadaptation fonctionnelle	Soins de suite	(champ calculé)	Ф	la section hôpital	(champ calculé)
	code discipline	ine 2110	2120	2130	2100	220A	220B	2200	2410	2420	2400	2500	2600	2000
		A	В	၁	D	Ь	٥	M	-	ſ	z	У	٦	0
Hospitalisatio	n complèt	e (hors hospit	Hospitalisation complète (hors hospitalisation de semaine)	emaine)										
Hosp.	Lits .	1												
apaiding	Journées exploit.	2												
Hospitalisatio	n de sema	ine (si unité ii	Hospitalisation de semaine (si unité individualisée)											
Hosp.	Lits	3												
	Journées exploit.	4												
Alternatives à	l'hospital	Alternatives à l'hospitalisation complète	ète											
Anesthésie ou chirurgie ambulatoires	Places	5												
Hosp. jour	Places	7												
Hosp. nuit	Places	6												
НАБ	Places 1	11												

Les données concernant l'accueil en structures extra-hospitalières en psychiatrie sont maintenant intégrées au Q09 - PSYCHIATRIE

(pour toutes les entités interrogées : entités juridiques ou établissements publics, établissements privés) Q02A - Activité réalisée

Nombr	Nombre d'entrées, venues,				ginologia	Total MCO	Psycl	Psychiatrie	Total	Soins de réada	Soins de suite ou réadantation	Total soins de	Coinc	Autres	Total section
journé	journées, consultations et séances		Médecine	Chirurgie	Obstétrique	(champ calculé)	Psychiatrie générale	Psychiatrie infanto-juvénile	(champ calculé)	Réadaptation fonctionnelle	Soins de suite	(chamb	ě	la section hôpital	(champ
	code discipline	Jine	2110	2120	2130	2100	T	220B	2200	2410	2420	2400	2500	2600	2000
		Н	Α	В	C	D	Ь	ď	M	_	ſ	Ν	У	Г	0
Hospitalis	Hospitalisation complète (hors hospitalisation de semaine)	rs hos	pitalisatior	າ de semain	(a)										
Hosp.	journées	1													
compiete	entrées totales	က													
Hosp.	journées	4													
Semaine	entrées totales	9													
Alternativ	Alternatives à l'hospitalisation complète : nombre de venues, séances ou journées de prise en charge	n com	plète : non	nbre de veni	ues, séances o	vu journées d	le prise en ch	ıarge							
Anesthésie o ambulatoires	Anesthésie ou chirurgie ambulatoires	7													
Hospitalisation chimiothérapie	Hospitalisation de jour hors chimiothérapie														
Hospitalisa	Hospitalisation de nuit	6													
Séances d	Séances de chimiothérapie	22													
Séances d	Séances de radiothérapie	23													
Séances d	Séances d'hémodialyse	24													
Séances d sanguine	Séances de transfusion sanguine	25													
Autres traiten ambulatoires	Autres traitements et cures ambulatoires	10													
Hospitalisa journées	Hospitalisation à domicile en journées	1													
Consultations	ions														
Consultation	Consultations, soins externes	12													
Consultations d soins dentaires	Consultations dentaires et soins dentaires	13													
Accueil de	Accueil des urgences : nombre de passages	re de l	passages												
Accueil de	Accueil des urgences	14													

Les données concernant l'accueil en structures extra-hospitalières en psychiatrie sont maintenant intégrées au Q09 - PSYCHIATRIE

Q02C - Activités sociales ou médico-sociales (équipement et activité)

				Hébergement pour	Hébergement pour personnes âgées		Total hébergement	Autres disciplines	Total disciplines
		Section de cur médicale ou EHF non sanitaire	Section de cure médicale ou EHPAD non sanitaire	Hébergement en chambres	Hébergement en logements-foyers	Hébergement temporaire pour personnes âgées	âgées (champ calculé)	sociales et médico-sociales	sociales (champ calculé)
		31.	311A	311B	311C	3120	3100	3200	3000
			A	В	C	O	F	E	9
	Nombre de lits								
Hébergement complet ou de semaine (TA 11, 17)	Nombre de journées réalisées	2							
	Nombre d'entrées totales	3							
Traitements et cures ambulatoires (TA 19)	Nombre de séances	4							
Consultations, soins externes (TA 07)	Nombre de consultations	5							
Autres types d'activité	Nombre de lits ou places	9							
(TA 12 à 16, 18 et 25)	Journées réalisées 7	1							

Q03A - Plateau technique utilisé par l'établissement (équipement et activité)

	Non	Nombre		Ouverture globale	Activité réalis	Activité réalisée pour l'entité (3)	Activité réalisée pour l'extérieur de l'entité (3)	alisée le l'entité (3)	Nombre d'examens	Nombre	Délai moyen d'attente en OCTOBRE	attente en RE
Equipements et activite du plateau technique	d equip présen l'établis	d equipements présents dans l'établissement	accessibles a d'autres	(hors astreinte) en octobre (heures)	Nombre d'examens		Nombre d'examens		radio. Interv. Thérapeutique	d examens réalisés après 20h et avant 8h	hospitalisés (en jours)	externes (en jours)
		0	۵	D	ш		Ŧ		×	7	Σ	z
Imagerie												
Scanner (1)	-		oui 🗌 non									
IRM (1)	2		oui 🔲 non									
Caméras à scintillation (1)	ю		oui 🔲 non									
TEP / CDET (1)	4		oui 🔲 non									
Lithotripteur	rc.		oui 🔲 non									
Echographes Doppler	9		oui 🔲 non									
Radiologie non numérisée (4)	7		oui 🔲 non									
Radiologie numérisée (4)	8		oui 🔲 non									
Radiologie vasculaire (sans coronarographie) (4)	6		oui 🔲 non									
Cardiologie												
Hemodynamique ou d'electro- physiologie avec amplificateur de luminance (4)	10		oui 🔲 non									
"Coronarographie" (4)	11		oui 🔲 non									
Exploration fonctionnelle												
Salles dédiées	12		oui 🔲 non									
(1) Equipement matériel lourd soumis à autorisation	ıtorisation					(3) Le terme "entité" s établissements privés (4) Salles dédiées	<ul> <li>(3) Le terme "entite" s'entend comme l'entité juridique pour les établissements publics et comme l'établissement géographique pour les établissements privés</li> <li>(4) Salles dédiées</li> </ul>	entité juridique pour les	établissements public	s et comme l'établi	ssement géographic	dne pour les
	Nombre	Nombre de salles		Ouverture globale	Activité réalis	Activité réalisée sous anesthésie	Activité réalisée sans anesthésie		Nombre de	Nombre	Prélèvements	
Sites anesthesiques et blocs opératoires	da l'établis	dans l'établissement	Accessibles à d'autres	hebdomadaire (hors astreinte) en octobre (heures)	Nombre d'intervention s		Nombre d'interventions	Nombre total d'interventions	consultations préanesthésiques externes	d'interventions après 20 h et avant 8 h	d'organe Nombre de sujets prélevés	
Salles destinées aux actes sous anesthésie (5)	13	0	P oui non	v	۵		ڻ ت	-	7	ᅩ	7	
dont salles d'intervention chirurgicale	14		oui 🔲 non									
dont salles d'imagerie	15		oui 🔲 non									
Sites anesthésiques (6)	16	-	oui 🔲 non									
Salles de surveillance post interventionnelles	17		oui 🔲 non		(5) Salle d'endos	scopie, de radiologie inter	(5) Salle d'endoscopie, de radiologie interventionnelle, de curiethérapie ou d'intervention chirurgicale, etc	pie ou d'intervention ch	rurgicale, etc			
Postes de réveil	18			_	(6) Lieu géograp un site	phique regroupant une ou	plusieurs salles où des act	es anesthésiques sont	effectués ; par exempl	le, un bloc opératoir	re de deux salles =	

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

### Q03B - Plateau technique de l'établissement (fonctions médico-techniques)

### Fonctions médico-techniques : biologie médicale

		Nombre de B (1) produits	par et pour l'établissement	Nombre de B " produits par	Nombre de B (1) produits par d'autres établissements
		lors de consultations externes	sur malades hospitalisés	l'établissement pour d'autres établissements	pour l'établissement (sous- traitance)
		Α	В	С	D
Biochimie (dont l'immunoanalyse)	7				
Microbiologie (dont parasitologie, virologie, bactériologie et sérologies infectieuses et mycologie)	8				
Hématologie (immunohématologie, immunologie cellulaire et hémostase)	9				
Laboratoires spécialisés autres (dont génétique, toxicologie,)	10				
Laboratoires polyvalents	11				

<sup>(1)</sup> Le recueil ne porte pas sur les BHN

Les cotations doivent être conformes à la NABM pour l'ensemble du tableau Ne pas coder les analyses de l'environnement (eau, air et surfaces)

	Nombre de P (1) produits	par et pour l'établissement	Nombre de P (1)	Nombre de P (1) produits
	lors de consultations externes	sur malades hospitalisés	produits par l'établissement pour d'autres établissements	par d'autres établissements pour l'établissement (sous- traitance)
	Α	В	С	D
A material materials and				

<sup>(1)</sup> Le recueil ne porte pas sur les PHN

Les cotations doivent être conformes à la NGAP pour l'ensemble du tableau

### Rééducation fonctionnelle (hors soins de suite et de réadaptation)

		Nombre d'interventions pour des patients en hospitalisation complète en soins de courte durée	Nombre de lettres-clés correspondantes (AMC ou AMK)
		Α	В
Masseurs kinésithérapeutes	6		

<sup>(2)</sup> en hospitalisation complète ou alternative ou passage aux urgences

<sup>(2)</sup> en hospitalisation complète ou alternative ou passage aux urgences

### Q03C - Plateau technique (personnel)

						N //		
Personnels intervenant	Code		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)	Existence d'une garde 24h/24
Santaria imagina			A	L BLL	C	G	Н	I
Secteur imagerie	1000	Ι.						
Médecins d'imagerie	1000	1						oui non
Blocs et activité anesthésique	T	Π.		1		I	I	
Anesthésistes-réanimateurs	1030	2						oui non
Explorations fonctionnelles	T	_		<u> </u>		Ι	I	
Médecins	1000	3						oui non
* MAD : Mis à disposition		_						
Secteur imagerie	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)	Existence d'une garde 24h/24
Pers. d'encadrement du médico-tech.	4130	5						oui non
Manipulateurs d'électroradiologie	4130	6						oui non
Autres pers. du service d'imagerie		7						oui non
Blocs et activité anesthésique	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)	Existence d'une garde 24h/24
Pers. d'encadrement	2100	8						oui non
Infirmiers anesthésistes	2310	9						oui non
Infimiers de bloc opératoire	2320	10						oui non
Infirmiers non spécialisés	2200	11						oui non
Autres personnels des blocs et services anesthésiques		12						oui non
Explorations fonctionnelles	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Non salariés (effectif) <b>G</b>	Non salariés (ETP)	Existence d'une garde 24h/24
Infirmiers non spécialisés et autres personnels	n.s.	13	Α	Б			П	
Biologie et Médecine de laboratoire								
Personnels d'encadrement (tous laboratoires)	411A	14						
Laboratoires d'anatomo-pathologie		_						
Techniciens de laboratoires	411B	15						oui non
Autres personnels laboratoires et biologie		16						oui non
Laboratoires spécialisés (biochimie,	microbiologi	e, im	muno-héma	itologie)	I			
Techniciens de laboratoires	411B	17						oui non
Autres personnels laboratoires et biologie		18						
Autres spécialités et laboratoires indifférenciés	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)	Existence d'une garde 24h/24
Techniciens de laboratoires	411B	19						
Autres personnels laboratoires		20						oui non
et biologie  Rééducation fonctionnelle				<u> </u>	l			
Masseurs kinésithérapeutes	2130, 2410	21						
Autres personnels de rééducation	1	22						

non non non

oni oni oui

A10

A9 A11

A8 A7

**A12** A13 A14 A15

## Q03D - Pharmacie

### I - ACTIVITE

Nombre de lignes de produits de santé en distribution et/ou en délivrance globale

Nombre de lignes de produits de santé en dispensation à délivrance nominative

Nombre de lignes de dispensation de médicaments à des patients externes, y compris médicaments sous ATU et médicaments en essais cliniques

Nombre de lignes de produits à délivrance nominative avec traçabilité

Α4 A5 **A6** 

A3

A2

A

Nombre de prescriptions complètes analysées et validées par un pharmacien

Nombre de préparations stériles (y compris chimiothérapies anticancéreuses) en unités

Nombre de préparations non stériles en lots.

Nombre de doses conditionnées

Existe t-il une unité centralisée de préparation des médicaments anticancéreux sous responsabilité pharmaceutique ? Existe t-il une unité centralisée de préparation de nutrition parentérale sous responsabilité pharmaceutique ?

Existe t-il une unité centralisée pour d'autres préparations injectables sous responsabilité pharmaceutique ?

Nombre de préparations de médicaments anticancéreux réalisées en unités centralisées sous responsabilité pharmaceutique dont : Nombre de préparations de médicaments anticancéreux destinées à des patients externes

dont : Nombre de préparations de médicaments anticancéreux destinées à d'autres établissements.

Nombre de lits bénéficiant d'une prescription informatisée et saisie dans l'unité de soins (US) sur l'ensemble des médicaments d'un patient

A16

A18

A17

A19

Nombre de lits bénéficiant d'une dispensation à délivrance nominative.

Nombre de plateaux opératoires lavés, recomposés, conditionnés et stérilisés

Nb sets ou unitaires pour les US et blocs opératoires lavés, recomposés, conditionnés et stérilisés

Nombre d'unités de conditionnement textile conditionnés et stérilisés

L'activité de stérilisation est -elle sous-traitée à l'extérieur ?

non

oni

A20

### II – PERSONNEL

Personnels intervenant			Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	dont pers. MAD* (en ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non Existence d'ur exclusifs (effectif) garde 24h/24	Existence d'une garde 24h/24
	Code		A	В	S	9	T	_
Pharmaciens	3050	21						□ non □ ino
Préparateurs en pharmacie	4120	22						
Autres personnel de pharmacie hosp.		23						

<sup>\*</sup> MAD : Mis à disposition

## Q04 - Interruptions médicales et volontaires de grossesse

Activité							Nombre	
IVG praticulées	IVG instrumentales correspondant à une hospitalisation inférieure à 12 heures (forfait 1)	hospitalisatic	on inféi	rieure à 12 heures (fo	orfait 1)	A1		
avant la fin de la	or programment and in de la IVG instrumentales correspondant à une hospitalisation supérieure à 12 heures (forfait 2) pour la leures de la localisation supérieure à 12 heures (forfait 2)	: hospitalisatic	dns uc	érieure à 12 heures (	forfait 2)	A2		
semaine	Dont : nombre de suppléments pour hospitalisations supérieures à 24 heures (forfait 3)	r hospitalisatic	ns su	périeures à 24 heure	s (forfait 3)	A3		Délai moyen
assassoifi an	IVG par mode médicamenteux					A4		(en octobre)
Nombre total d'IVG (calculé)	IVG (calculé)					A6		B6
Dont :	Dont : nombre d'IVG avec recours à l'anesthésie	.e.				A7		
	nombre d'IVG pratiquées les onzième et douzième semaines de grossesse	douzième se	maine	s de grossesse		A16		
Nombre de den	Nombre de demandes d'IVG non prises en charge					A17		
Nombre d'IVG r	Nombre d'IVG réalisées par les médecins de ville conventionnés avec l'établissement	ntionnés avec	l'établ	issement		A18		
Interruptions me	Interruptions médicales de grossesse					A5		
			F	calarióc			libárany evcheife	lihárany non exclusife
Personnels ir	Personnels intervenant pour les IVG	Code		(effectif)	salariés (ETP)		(effectif)	(effectif)
		JAP.	+	А	В		ш	Ŀ
Médecins (hors anesthésistes)	anesthésistes)	sauf 1030	8					
Anesthésistes réanimateurs	śanimateurs	1030	6					
		Code	-	salariés (effectif)	salariés (ETP)		non salariés (effectif)	non salariés (FTP)
Sages-femmes		2800	10					
Infirmiers et pers	Infirmiers et personnels d'encadrement infirmiers	2120, 2200, 2300	11					
Aides soignants		2500	12					
Psychologues		2710	13					
Autres personnels	els		14					
Assistants de service social	rvice social	3120	15					

Q08 - Médecine (page 1/2)

Libéraux non exclusifs (effectif) Libéraux non exclusifs (effectif) Libéraux exclusifs (effectif) Libéraux exclusifs (effectif) non nou Oui 🗌 oui A1 A11 A2 Salariés (ETP) Salariés (ETP) Salariés (effectif) Salariés (effectif) 1 - Existe t-il un service ou une unité de court séjour gériatrique dans l'établissement ? 12 13 Code SAE Code SAE 2 - Existe t-il une équipe mobile gériatrique dans l'établissement ? 2210 2510 2460 2410 2470 3120 1000 1000 dont gériatres Personnels intervenant Personnels intervenant Assistants de service social Masseurs kinésithérapeutes Personnel non médical Personnel médical Personnel médica Psychomotriciens Ergothérapeutes Aides-soignants Nombre de lits Infirmiers A - GERIATRIE

Le pavé sur les consultations mémoire se trouve dorénavant dans le bordereau PN

3 - Existe t-il un pôle d'évaluation gériatrique ?

non

A14 oui \_\_\_\_

## Q08 - Médecine (page 2/2)

### B - PEDIATRIE

Existe t-	Existe t-il un service ou une unité de court séjour pédiatrique dans l'établissement ?	iatrique dans l'ét	tablis	sement?		A24	A24 oui non	
	Nombre de lits					A25		
	Nombre d'entrées					A26		
	Personnels intervenant	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)		Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
	Darconnel médical	1000	7,0	A	В	$\top$	ш	Ŀ
	dont pédiatres	1140	28					
	Infirmiers non spécialisés	2210	29					
	Puéricultrices	2340	30			Г		
	Auxiliaires de puériculture	2530	31					
	Masseurs kinésithérapeutes	2410	32			П		
	Psychologues	2710	33			П		
	Educateurs de jeunes enfants		34					
Existe t-	Existe t-il un accueil pédiatrique spécifique aux urgences ?	ces ?				A35	A35 oui non non	
C - ONC	C - ONCOLOGIE							
	Existe-t-il un Comité de patients dans l'établissement ? :	nt ? :				A36	A36 oui non	
	Existe t-il un Centre de Coordination en Cancérologie interne à l'Etablissement ?	ie interne à l'Etablis	sseme	nt ?		A37	A37 oui non	
	Existe t-il un Centre de Coordination en Cancérologie externe à l'Etablissement ?	ie externe à l'Etabli	isseme	int ?		A38	oui non	
D - ACC	D - ACCIDENTS VASCULAIRES CEREBRAUX (AVC)	AVC)			L			
Existe t-	Existe t-il une unité neurovasculaire dans l'établissement ?	ient?				A39	A39 oui non	
	S'agit-il une unité neuro-vasculaire de référence (UNVR) ?	VVR) ?				A40	oui non	
	Nombre de lits de l'unité neuro-vasculaire (UNV ou UNVR) :	UNVR):				A41		
	Nombre d'entrées dans l'unité (UNV ou UNVR)					A42		
	Existe t-il une permanence médicale 24 h/24 pour la surveillance des AVC ?	surveillance des A	4VC?			A43	oui nonino	
	Si non existe-t-il une astreinte médicale ?					A44	oui 🔲 non 🔲	
								libérais non vieige
	Personnels intervenant	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)		Libéraux exclusifs (effectif)	(effectif)
				A	<b>B</b>	T	ш	<b>L</b>
	Personnel médical dont neurologues	1000	45					
	Personnel non médical		47					
Si l'étab	_ Si l'établissement n'a pas d'UNV ni d'UNVR, fait-il par	tie de la filière re	égion	d'UNVR, fait-il partie de la filière régionale de prise en charge des AVC ?		A48	oui  uon  oui	

## Q09 - Psychiatrie (page 1/2)

Participation à la sectorisation psychiatrique :	atrique :			A0	oni 🗌 non						
si oui : Nombre de secteurs de psychiatrie générale :	psychiatri	e générale :		A1			Interventions en 1	Interventions en milieu pénitentiaire :		A4 6	oui 🔲 non
Nombre de secteurs de psychiatrie infanto-juvénile :	psychiatri	e infanto-juvénile :		A2			Nombre de conseils de secteur :	eils de secteur :		A5	
Nombre de dispositifs intersectoriels formalisés :	ntersectorie	els formalisés :		A3							
CAPACITES D'ACCUEIL				Prises e	Prises en charge à temps complet	complet			Prises 6	Prises en charge à temps partiel	artiel
				Nombr	Nombre de lits ou places installés	ıstallés			Nombre de places	le places	Nb de structures
		Hospistalisation à temps plein	Placement familial thérapeutique	Accueil en appartement thérapeutique	Accueil en centre de post cure	Accueil en centre de crise et structure d'accueil des urgences (*)	Hospitalisation à domicile		Hospistalisation de jour	Hospistalisation de nuit	Accueil en CATTP et ateliers thérapeutiques
		A	В	၁	D	E	F	9	I	_	ſ
Psychiatrie générale	9										
Psychiatrie infanto-juvénile	7										
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	8										
Total psychiatrie( calculé)	10										
						(*) hors présence pa	(*) hors présence psychiatrique à l'hôpital général	tal général			
ACTIVITE				Prises e	Prises en charge à temps complet	complet			Prises e	Prises en charge à temps partiel	artiel
					Nombre de journées				Nombre de v	Nombre de venues (en équivalent journées)	t journées)
				Accueil en		Accueil en centre	:	;	Hospistalisation	Hospistalisation	Accueil en CATTP
		Hospistalisation a temps plein	Placement familial thérapeutique	appartement thérapeutique	Accueil en centre de post cure	de crise et structure d'accueil des urgences (*)	Hospitalisation a domicile	Sejours thérapeutiques	de jour		et ateliers thérapeutiques
		А	В	ပ	D	Е	ч	9	Ŧ	_	ſ
Psychiatrie générale	11										
Psychiatrie infanto-juvénile	12										
Psychiatrie en milieu pénitentiaire Total psychiatrie (calculé)	13		ı	ı		ı	ı			I	
						(*) hors présence pa	(*) hors présence psychiatrique à l'hôpital général	tal général			
PRISE EN CHARGE AMBULATOIRE	IRE		CAPACITES	CITES				ACTIVITE			
			Nombre de structures	structures			Nombre d	Nombre d'actes, soins et interventions :	rentions :		
		0	CMP ou unité de consultation du secteur	sultation du secteu			dicional of		en unité	tacamondidate	
		Structures awartes mains do 5 iours	moine do 5 ioure	Structures courter	Structures ouvertes 5 jours ou plus	CMP ou unité de	a domicile ou en institution	en établissement	d'hospitalisation	médico-	
		par semaine	naine	par se	par semaine	secteur	substitutive au domicile	social	compris services d'urgence)	éducatif/PMI/en milieu scolaire	
		A			S	Е	L	9	Ξ	_	
Psychiatrie générale	16										
Psychiatrie infanto-juvėnile	17										
Psychiatrie en milieu pénitentiaire Total psychiatrie (calculé)	18										

## Q09 - Psychiatrie (page 2/2)

Mode d'hospitalisation

FILE ACTIVE

					Personnes							
Nombre de patients vus au moins une fois dans l'année	File	File active totale	File active exclusivement ambulatoire	File active hospitalisée à temps plein dans l'année	présentes en hospitalisation temps plein					Nombre de patients	Nombre de mesures	Nor.
					d'un an							
		A	В	၁	O					_	ſ	
Psychiatrie générale	21					<u> </u>	Hospitalisation libre	libre		21		
Psychiatrie infanto-juvénile	22					<u> </u>	Iospitalisation	Hospitalisation à la demande d'un tiers	d'un tiers	22		
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	23					<u> </u>	<b>Hospitalisation</b>	d'office selon	Hospitalisation d'office selon Art. L 3213-1 et L 3213-2	23		
Total file active (sans double compte)	25					<u> </u>	Iospitalisation	d'office selon	Hospitalisation d'office selon Art. 122.1 du CPP et article L3213-7 du CSP	24		
							<b>lospitalisation</b>	d'office judicia	Hospitalisation d'office judiciaire selon l'article 706-135 du CPP	44		
						<u>+1</u>	lospitalisation	selon l'Art. D ;	Hospitalisation selon l'Art. D 398 du CPP (détenus)	26		
						oj	Ordonnance P	Ordonnance Provisoire de Placement	acement	25		
PERSONNE				S LEIN CONTRIES	NEDIO ALIX				PERSONNELS des SERVICES de SOINS	CES de SOINS		
				PERSONNELS MEDICAUA	MEDICAUA							
	Psyc sal	Psychiatres salariés (effectifs)	Psychiatres salariés (ETP)	Psychiatres libéraux (effectifs)	Médecins non psychiatres salariés (effectifs)	Médecins non psychiatres salariés (ETP)	Médecins non psychiatres libéraux (effectifs)	Infirmiers et cadres (ETP)	Aides-soignants (ETP)	Psychologues (ETP)	Personnels de rééducation (ETP)	Per édu sc
		٥	~	٠	_	L	ш	٣		-	-	L
Total personnel stablissement		;	,			1	-				,	
Description advadanta	7.0	ŀ										
rsycillatine generale	17											
Psychiatrie infanto-juvenile	87											
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	59	Ī										1
I otal psychiatrie	31											
Personnel exerçant en unité d'hospitalisation temps plein	ion temps p	lein										
Psychiatrie générale	32											
Psychiatrie infanto-juvénile	33											
Psychiatrie en milieu pénitentiaire	34											
Total psychiatrie	36											
Nombre d'ETP de psychiatres budgétés						A37						
- L'établissement participe-t-il à un réseau de santé mentale correspondant au cahier des charges ?	santé menta	ale corresp	ondant au cahie	r des charges ?		<b>A38</b> oui	oui	non				
- L'établissement participe-t-il aux urgences de l'hôpital général (décret du	e l'hôpital gé	inéral (déci	et du 22 mai 2006)?	(90)		A39	oni	non				
- Existe-t-il une équipe mobile spécialisée (circulaire 521 du 23/11/2005) ?	culaire 521 d	du 23/11/20	905) ?			A40	oni	non				
Si oui : est-ce une équipe mobile précarité ? est-elle spécialisée dans la psychiatrie du sujet vieillissant ? est-alle spécialisée dans la nrise en rhanne des archlescents ?	arité ? rchiatrie du s	sujet vieillis	sant?			A45 A45	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □	non				
						JI						
- Existe-t-il une unité spécialisée dans la psychiatrie du sujet vieillissant ?	hiatrie du su	jet vieilliss	ant ?			A41	oni	non				
- Existe-t-il une unité spécialisée dans la prise en charge des adolescents ?	en charge c	des adoles	cents?			A42	oui	non				
- Existe-t-il une unité spécialisée dans la prise en charge des patients agités ou difficiles (UMD, UMAP, UPID) ?	en charge c	des patient	s agités ou diffic	iles (UMD, UM.	AP, UPID) ?	A43 oui	oni 🗌	non				

## Q10 - Traitement des grands brûlés

Equipement et plateau technique	Nombre de lits		Nombre d'admissions	Journées réalisées		
	А	E	В	C		
Unité de réanimation protégée pour les grands brûlés (individualisée)	1					
Unité de traitement pour patients ne nécessitant pas de réanimation	2					
Nombre d'entrants "monoséjours"		A8				
Activité liée au traitement des crands brûlés		Nombre	hre	ı		
Activité née au traiteire des grands blutes		<b>A</b>				
Interventions chirurgicales (KC) (exemple : excisions étendues ou greffes)		8				
Soins réalisés sous anesthésie (Kare) (pour les malades hospitalisés)		4				
Venues en anesthésie chirurgie ambulatoire liées au traitement des brûlures		2				
Consultations externes liées au traitement des brûlures		9				
Patients différents pris en charge dans l'année en hospitalisation complète ou partielle	elle	7				
Personnels médical intervenant (unité de réa. ou de traitement)	code SAE	Salariés	Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusif (effectif)
			٨	8	ш	•
Anesthésistes réanimateurs	1030	6				
Chirurgiens de chirurgie plastique et reconstructrice	2040	10				
Autres médecins		11				
Personnels non médicaux	code SAE	Salariés (effectif)	(effectif)	Salariés (ETP)	Non salariés	Non salariés
* intervenant dans l'unité de réanimation individualisée	6				(ellecul)	(E1F)
Personnels d'encadrement infirmiers	2120	12				
Infirmiers	2200, 2300	13				
Aides-soignants	2500	14				
Autres personnels des services de soins		15				
* intervenant dans l'unité de traitement chirurgical (hors réanimation)						
Personnels d'encadrement infirmiers	2120	16				
Infirmiers	2200, 2300	17				
Aides-soignants	2500	18				
Autres personnels des services de soins		19				
Existence d'une autorisation de conservation et utilisation de tissus			A20 °	oui non		

Q11 - Chirurgie cardiaque et activités interventionnelles en cardiologie							
Equipement et plateau technique		Nombre de lits dédiés A	Nombre d'admissions B	Nombre de journées réalisées	Nombre de patients ventilés plus de 48h		
Chirurgie cardiaque (1)	1						
Réanimation (1)	2						
Surveillance continue post-opératoire (1) (2)	3						
Unité de soins intensifs en cardiologie (USIC)	14						

<sup>(1)</sup> s'îl en existe. Les lits seulement "affectés" (pouvant recevoir d'autres patients que ceux qui bénéficient d'une chirurgie cardiaque) ne doivent pas être comptabilisés ici. (2) il s'agit ici des lits de surveillance continue, et non des lits de réveil ou de réanimation

### Chirurgie cardiaque

Nombre de salles aseptiques dédiées	A4	
Nombre d'appareil de CEC dédiés	A5	
Nombre total d'interventions de chirurgie cardiaque	F4	
Nombre d'interventions sous CEC (4)	G4	
dont réalisées la nuit (20h-8h), les weekends et jours fériés	H4	

<sup>(4)</sup> Interventions à cœur battant ou CEC

### Activités interventionnelles en cardiologie

Nombre de salles numérisées dédiées	A15	
Nombre de salles d'angiographie numérisée dédiées	A16	
Nombre total d'actes	A17	
dont actes de type 1 (rythmologie et stimulation multisites)	A18	
dont actes de type 2 (cardiopathies de l'enfant et éventuelles réinterventions à l'âge adulte)	A19	
dont actes de type 3 (autres cardiopathies de l'adulte dont angioplasties)	A20	

Nombre d'unités de coronarographie ou d'angioplastie avec lesquelles l'entité juridique a passé convention pour la prise en charge des urgences (stand by) :

A6	
MO	

### Personnels intervenant dans les salles d'interventions dédiées à la chirurgie cardiaque et dans les activités interventionnelles en cardiologie

	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
			Α	В	E	F
Chirurgiens cardiaques (3)	2140	7				
Cardiologues	1040	21				
Radiologues	1160	22				
Pédiatres	1140	23				
Anesthésistes réanimateurs	1030	8				

<sup>(3)</sup> chirurgiens qualifiés au sens défini par le décret n° 91-78 du 16 janvier 1991 relatif aux activités de chirurgie cardiaque

	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)
Personnels d'encadrement infirmiers	2120	9				
Infirmiers de bloc opératoire diplomés d'Etat	2320	10				
Infirmiers anesthésistes	2310	11				
Autres infirmiers	2200	12				
Electrophysiologistes		24				
Manipulateurs électroradiologie	4130	25				
Techniciens de CEC	4150	13				

### Q12 - Neurochirurgie et neuroradiologie interventionnelle

Equipement		Nombre de lits A	Nombre de places D	N	lombre de salles dédiées
Neurochirurgie	1			A4	
Réanimation neurochirurgicale	2				
Surveillance continue postopératoire	3				
Neuroradiologie interventionnelle	15			A5	
Existence d'un dispositif de neuronavigation ?	6	oui non			

Activité		Nombre d'admissions B	Nombre de journées réalisées C	Nombre de venues G
Neurochirurgie	1			
Réanimation neurochirurgicale	2			
Surveillance continue postopératoire	3			
Neuroradiologie interventionnelle	16			

Nombre d'interventions dans les salles dédiées :		Total	dont réalisées la nuit (entre 20h et 8h) les week-ends et jours fériés
		E	F
En neurochirurgie	4		
D'actes de neuroradiologie interventionnelle	5		

Personnel intervenant en neurochirurgie et en neuroradiologie interventionnelle (salles et lits)			Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
			A	В	E	F
Neurochirurgiens	2060					
Neuroradiologues	1160	8				
Anesthésistes réanimateurs	1030	9				
	Code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	non salariés (effectif)	non salariés (ETP)
Infirmiers spécialisés et personnels d'encadrement infirmiers	2120 2300	10				
Infirmiers non spécialisés	2200	11				
Aides-soignants	2500	12				
Personnels de rééducation	2400	13				
Personnels médico-techniques	4100	14				

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

### Q13 - Médecine d'urgence (1/3)

Ce questionnaire ne concerne que les structures autorisées

Α-	TYPE	D'AU	<b>TORIS</b>	SATION
----	------	------	--------------	--------

Forme d'autorisation détenue par l'entité juridique (si établissement, forme détenue par l'entité juridique dont vous dépendez)

A0 Structure des urgences	B0	CO	Etes-vous une structure des urgences saisonnière ?	D0 oui non
A1 SMUR	B1	C1	Etes-vous un SMUR saisonnier ? Etes-vous une antenne ? Si oui, numéro Finess de l'EJ détentrice de l'autorisation :	D1   oui
A2 SAMU				

### **B - STRUCTURE DES URGENCES GENERALES**

Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre médecins :

IDE (infirmier diplômé d'état) :

A58	
A59	

Equipement		Nombre	Nombre de RUM générés
		Α	В
Lits d'hospitalisation de courte durée	5		

Passages		Nombre	DONT hospitalisés en UHCD
		Α	В
Nombre total de passages aux urgences dans l'année	6		
dont : nombre de passages de patients de moins de 18 ans	7		
dont : nombre de passages de patients de 75 ans ou plus	8		
dont : nombre total de passages au mois d'octobre	9		

nombre tetar de passages da meis d'octobre	9	

pédiatrique : gériatrique :

Au sein de l'établissement, avez-vous une filière d'accueil et de soins spécifiques :

A10 oui \_\_\_\_ non \_\_\_\_

Nombre

Nombre de

RUM

générés

0	CTRUCTURE	DEC	LIDCENCES	PEDIATRIQUES
U -	SIKUULUKE	DES	UKUENCES	PEDIATRIOUES

Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre

Equipement

IDE (infirmier diplômé d'état) :

dont : nombre total de passages au mois d'octobre

A60	
A61	

Lits d'hospitalisation de courte durée	12		
Passages		Nombre	DONT hospitalisés en <b>UHCD</b>
		Α	В
Nombre total de passages aux urgences dans l'année			

Passages suivis d'une hospitalisation (au mois d'octobre)		Nombre
		С
Orientation vers hospitalisation complète dans la même entité		
juridique	6	
Orientation vers hospitalisation complète dans une autre entité		
juridique	7	

Passages suivis d'une hospitalisation (au mois d'octobre)		Nombre
		С
Orientation vers hospitalisation complète dans la même entité		
juridique	13	
Orientation vers hospitalisation complète dans une autre entité		
juridique	14	

## Q13 - Médecine d'urgence (2/3)

### D - SMUR GENERAL

ore hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre	A62
moyen d'heures	
hebdomadaire	médecins :
Nombre	

stees en c	A62	A63
ore hebdomadaire moyen d'heures postees en o	médecins :	IDF (infirmier dinlômé d'état) :

Ensemble des sorties des U	Ensemble des sorties des U.M.H. (Unité Mobile Hospitalière) - SMUR	Nombre
Company of College C	Sorties terrestres primaires A15	2
salies telles	Sorties terrestres secondaires A16	9
Sortion párionnos	Sorties aériennes primaires	7
Solues dellelilles	Sorties aériennes secondaires	3
Sorties maritimes	A19	6
Sorties primaires (y compris maritimes)	s maritimes)	Nombre

		_	
Sorties primaires (y compris maritimes)	maritimes)		Nombre
	Total des sorties primaires non suivies de transport médicalisé	A20	
Sorties primaires non suivies	Patients décédés	A21	
de transport médicalisé par le	de transport médicalisé par le Patients laissés sur place (refus d'évacuation)	A22	
SMUR	Patients traités sur place	A23	
	Patients transportés à l'hôpital par un moyen non médicalisé	A24	
Répartition des patients	Total des patients transportés par le SMUR vers un établissement de soins (quel que soit le véhicule)	A25	
transportés dans le cadre de	transportés dans le cadre de Total des patients transportés vers l'établissement siège du SMUR	A26	
sorties primaires	Total des patients transportés d'emblée vers un autre établissement	A27	

Types de véhicules utilisés	Mombro	- 8	moy	moyens:
		ט	propres	propres à disposition
	8		ပ	Q
Ambulances de secours et de soins d'urgence	23			
Autres ambulances et véhicules sanitaires légers	24			
Moyens aériens	25			
Moyens maritimes	26			

Types de véhicules utilisés	Mombro	ош	moyens:
		propres	propres à disposition
	В	၁	۵
Ambulances de secours et de soins d'urgence	36		
Autres ambulances et véhicules sanitaires légers	37		
Moyens aériens	38		
Moyens maritimes	39		

		l	
Ensemble des sorties des U	Ensemble des sorties des U.M.H. (Unité Mobile Hospitalière) - SMUR		Nombre
Control of Control	Sorties terrestres primaires	A28	
solues terresties	Sorties terrestres secondaires	A29	
200000000000000000000000000000000000000	Sorties aériennes primaires	A30	
Sorines deriennes	Sorties aériennes secondaires	A31	
Sorties maritimes		A32	
Sorties primaires		L	Nombre
-	Total des sorties primaires non suivies de transport médicalisé	A33	
Sorties primaires non suivies	Patients décédés	A34	
de transport médicalisé par le	de transport médicalisé par le Patients laissés sur place (refus d'évacuation)	A35	
SMUR	Patients traités sur place	A36	
	Patients transportés à l'hôpital par un moyen non médicalisé	A37	
Répartition des patients	Total des patients transportés par le SMUR vers un établissement de soins (quel que soit le véhicule)	A38	
transportés dans le cadre de	Ĕ	A39	
sorties primaires	Total des natients transportés d'emblée vers un autre établissement	000	

Nombre hebdomadaire moyen d'heures postèes en octobre médecins :

IDE (infirmier diplomé d'état) : A65

E - SMUR PEDIATRIQUE

## Q13 - Médecine d'urgence (3/3)

## F - SAMU - REGULATION

### Activité

Nombre d'appels enregistrés dans l'année:

B41

(appels ayant donné lieu à l'ouverture d'un dossier médical)

Nombre d'affaires dans l'année :

A41

A66 A67

Nombre hebdomadaire moyen d'heures postées en octobre

médecins régulateurs : PARM :

### Organisation du SAMU

Participation de la médecine libérale à la régulation ?

Nombre de médecins libéraux correspondants de SAMU : Numéro spécifique pour la médecine libérale ?

non non A43 oui A44 oui

## G - PERSONNEL affecté à la médecine d'urgence

					Personr	Personnel dédié				:
			Structu	Structure des urgences	NS	SMUR	SA	SAMU	Personnel	Personnel mutualisé
			effectif	ETP	effectif	ETP	effectif	ETP	effectif	ETP
	code SAE		А	В	Э	Q	Е	Я	9	Ξ
Médecins affectés (hors internes)	1000	46								
dont médecins régulateurs		47								
Personnels soignants		48								
dont cadres infirmiers	2120	49								
dont IDE (spécialisés ou non)	2310, 2320 2200	50								
Autres personnels		51								
dont ambulanciers	5140	52								
dont brancardiers	2620	53								
dont assistants de service social	3120	54								
dont PARM	1220	22								
dont secrétaires	1220	26								

Q14A - Réanimation, soins intensifs et spécialisés et surveillance continue (pédiatrie) (hors chirurgie cardiaque, neurochirurgie, néonatologie et traitement des grands brûlés)

					Unités de réanimation	٠		Soins intensi	Soins intensifs spécialisés	Curvoillance
Equipament at activité			Libité 1	1 Inité 2	Hoité 2	L bits 4	I bish s	oicoloipao	Autroe endoislitée	continue
chalbement et douvre			- A	S ellile 2	callo	D D	E Alline 3	Paluologie	Aul es specialités	Ξ
Nombre de lits		-								
Nombre de journées réalisées		2								
Nombre total d'admissions		3								
Nombre de patients traités par ventilation mécanique plus de 48 heures	ntilation mécanique plus de 48	4								
				ר	Unités de réanimation	u		Soins intensi	Soins intensifs spécialisés	Surveillance
Personnels intervenant			Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	Cardiologie	Autres spécialités	continue
	Salariés (effectif)	9	τ.	٥	٥	5	<b>J</b>		,	=
	Salariés (ETP)	7								
Medecins (code SAE: 1000)	Libéraux exclusifs (effectif)	10								
	Libéraux non exclusifs (effectif)	11								
Informiore endoiniste of	Salariés (effectif)	12								
personnels d'encadrement	Salariés (ETP)	13								
minimers Occorded to the control of	Non salariés (effectif)	16								
(code SAE : 2120, 2300)	Non salariés (ETP)	17								
	Salariés (effectif)	18								
Infirmiers non spécialisés	Salariés (ETP)	19								
(code SAE : 2200)	Non salariés (effectif)	22								
	Non salariés (ETP)	23								
	Salariés (effectif)	24								
Aides-soignants	Salariés (ETP)	25								
(code SAE : 2500)	Non salariés (effectif)	28								
	Non salariés (ETP)	29								
	Salariés (effectif)	30								
Masseurs kinésithérapeutes	Salariés (ETP)	31								
(code SAE : 2130, 2410)	Libéraux (effectif)	34								
	Libéraux (ETP)	35								

Q14B - Réanimation, soins intensifs et spécialisés et surveillance continue (adultes) (hors chirurgie cardiaque, neurochirurgie, néonatologie et traitement des grands brûlés)

		_							Constitution of	
					Unites de reanimation			Soins intensi	soms intensits specialises	Surveillance
Equipement et activité			Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	Cardiologie	Autres spécialités	continue
			A	В	၁	Q	3	F	9	Ŧ
Nombre de lits		1								
Nombre de journées réalisées		2								
Nombre total d'admissions		8								
Nombre de patients traités par ventilation mécanique plus de 48 heures	tilation mécanique plus de 48	4								
				n	Unités de réanimation	u		Soins intensi	Soins intensifs spécialisés	Surveillance
Personnels intervenant			Unité 1	Unité 2	Unité 3	Unité 4	Unité 5	Cardiologie	Autres spécialités	continue
	!	Ī	¥	20	ن	a	<b>4</b>	-	9	=
	Salariés (effectif)	9								
Médocine (2000) - 1000)	Salariés (ETP)	7								
Medecilis (code sars : 1000)	Libéraux exclusifs (effectif)	10								
	Libéraux non exclusifs (effectif)	11								
Infirmitore endoinlinde of	Salariés (effectif)	12								
personnels d'encadrement	Salariés (ETP)	13								
Cocco Coto - FAC - Laco	Non salariés (effectif)	16								
(code SAE : 2120, 2300)	Non salariés (ETP)	17								
	Salariés (effectif)	18								
Infirmiers non spécialisés	Salariés (ETP)	19								
(code SAE : 2200)	Non salariés (effectif)	22								
	Non salariés (ETP)	23								
	Salariés (effectif)	24								
Aides-soignants	Salariés (ETP)	25								
(code SAE : 2500)	Non salariés (effectif)	28								
	Non salariés (ETP)	29								
	Salariés (effectif)	30								
Masseurs kinésithérapeutes	Salariés (ETP)	31								
(code SAE : 2130, 2410)	Libéraux (effectif)	34								
	Libéraux (ETP)	35								

# Q15A - Traitement des affections cancéreuses par rayonnement ionisant de haute énergie

ldentifiant du bordereau Numéro Finess de l'ET d'implantation		\ V V		en cas de remplissage de ce	en cas de remplissage de ce bordereau par I'E.J voir faide au remplissage	emplissage			
Equipements			Nombre		Nombre de champs	Nombre de passages- machine	Nombre de séances sur malades hospitalisés	Nombre de séances sur malades ambulatoires	Equipement accessible à d'autres structures
			Α		ပ	D	Е	F	Ξ
Accélérateurs de radiothérapie		-							oui 🔲 non
Télécobalts		2							oui ino
Total		3							
		l							
Environnement technique			Nombre	Nombre de passages en simulation (ou de dosimétrie)	Equipement accessible à d'autres structures				
		Н	А	В	ပ				
Simulateur		3			oui 🔲 non				
Simulation virtuelle 3D		4			oui 🗌 non				
Dosimétrie 2 D		2			oui 🔲 non				
Dosimétrie conformationnelle 3 D		9			oui 🔲 non				
Collimateurs multilames		7			oui 🔲 non				
Curiethérapie			Nombre		Nombre d'applications de curiethérapie				
Equipement de curiethérapie à bas débit avec projecteur de sources	алес	80							
Equipement de curiethérapie à bas débit sans projecteur de sources	sans	6							
Equipement de curiethérapie à haut débit de dose ou pulsée	no esop ep	10							
Personnels intervenant	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)			
		t	4	2	-	9			
Medecins radiotherapeutes	1170, 1200	7							
	code SAE		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)			
Radiophysicien	4140, 4150	12							
Manipulateurs d'électroradiologie	4130	13							
Autres personnels non médicaux de l'unité de radiothérapie		14							

# Q15B - Traitement des affections cancéreuses hors radiothérapie

Pour tous les établissements traitant les affections cancéreuses

		Nombre
	Ц	А
Venues en chimiothérapie (malades ambulatoires)	A1	
Nombre total de préparations de chimiothérapies délivrées	A3	
File active des patients cancéreux hospitalisés dans l'année (HC et HP)	A4	

Pour les établissements traitant les affections cancéreuses dans des unités individualisées

		Nombre	Nombre d'admissions	Journées réalisées
		A	В	2
Lits protégés pour la curiethérapie	2			
Total des lits de traitement contre le cancer en hospitalisation complète (y compris curiethéraple)	9			
Allogreffes de moëlle Adultes	7			
Enfants	8			
Autogreffes Adultes	6			
Enfants	10			

File active des patients cancéreux suivis dans l'année (y compris les consultations) 11 pour les CLCC

Personnels intervenant dans l'(es) unité(s) d'hospitalisation individualisée(s) de cancérologie

		•			
	code	Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
		А	В	Е	F
Médecins habilités en cancérologie	1130, 1000, 2000	12			
	code	Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Non salariés (effectif)	Non salariés (ETP)
Infirmiers et personnels d'encadrement infirmiers	2120, 2200, 2300	13			
Aides-soignants	2500	14			
Autres personnels des services médicaux		15			

# Q16 - Obstétrique, néonatologie et réanimation néonatale

Reference : décret n°98-899 du 9.10.1998 relatif aux établissements de santé publics et privés pratiquant l'obstetrique, la néonatologie ou la réanimation néonatale

S'il y a plusieurs unités au sein d'un même établissement, remplir un bordereau par unité (mettre les unités dans l'ordre de l'année précédente)

				- [	ì	
Identifiant du bordereau : N°	eau : N°		Forme d'autorisation détenue (cocher une case)	cocher une case) A0	un centre périnatal de proximité ?	6?
Nom de l'unité : A24			Votre unité est-elle :	B0	une unité d'obstétrique seule (niveau 1) ?	niveau 1) ?
J				93	une unité d'obstétrique et unit	une unité d'obstétrique et unité de néonatologie (niveau 2) ?
				00	une unité d'obstétrique, unité de néonatologie et unité de réanimation néonatale (niveau 3) ?	le néonatologie et unité de 3) ?
Equipement et activité	ité		Obstétrique	Néonatologie	dont soins intensifs aux nouveau-nés	Réanimation néonatale
			A	В	C	D
Nombre de lits, berceaux, couveuses	JX, couveuses		1			
Nombre d'admissions			2			
dont nombre de	dont nombre de nouveau-nés venant de la maternité		3			
dont nombre de	dont nombre de nouveau-nés venant d'un autre établissement		4			
Nombre de journées réalisées	alisées		2			
Nombre de box de travail	ail		9			
Nombre d'accouchements sans césarienne	nts <b>sans</b> césarienne		7			
dont nombre d'ac	dont nombre d'accouchements sous péridurale		8			
Nombre d'accouchements avec césarienne	nts avec césarienne		6			
dont nombre d'ac	dont nombre d'accouchements sous péridurale ou rachi-anesthésie	nésie	10			
Nombre total d'accouchements (calculé)	nements (calculé)		11			
Nombre de femmes sui maternité de niveau sur	Nombre de femmes suivies puis adressées pour accouchement dans une maternité de niveau supérieur	s une	12			
	Enfants nés de naissance unique (y c. enfants mort-nés)		13			
OTINA DIVINO	Enfants nés de naissance multiple (y c. enfants mort-nés)		14			
	Nombre total d'enfants <b>(calculé)</b>		15			
	dont enfants mort-nés		16			
Nombre de journées de	Nombre de journées des nouveau-nés restant près de leur mère		17	Nombre de nouveau-nés étant restés près de leur mère	tés près de leur mère D17	
Nombre de nouveau-né	Nombre de nouveau-nés transferés dans un autre établissement		18			
Personnels intervenant	nant	Code SAE	Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)
		T	A	В	ш	<b>L</b>
Sages-femmes interver	Sages-femmes intervenant au secteur de la naissance	2800	19			
Infirmier(e) spécialisé(e) en puériculture	en puériculture	2340	23			
Pédiatres		1140	20			
Gynéco-obstétriciens		2050	21			
Anesthésistes réanimateurs	teurs	1030	22			

Q17 - Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extra-rénale

L			Ī					
HEMODIALYSE	Code			Nombre de générateurs	Nombre d'heures de fonctionnement hebdomadaire	Nombre de patients pris en charge la semaine du 15/10	dont nombre de nouveaux patients (de l'année)	Nombre de séances dans l'année
			_	A	В	C	D	E
	001	Adultes	1					
nemodialyse en cenue	9711	Enfants	2					
Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée	1130		20					
Entraînement à l'hémodialyse	112A		3					
Autodialyse	1140		4					
	1160	Adultes	5					
nemoularyse a domindre	061	Enfants	9					
DIALYSE PERITONEALE				Nombre de places ou d'appareils	Nombre d'heures de fonctionnement hebdomadaire	Nombre de patients pris en charge la semaine du 15/10	dont nombre de nouveaux patients (de l'année)	Nombre de semaines de traitement dans l'année
				A	В	О	D	E
	122B	Adultes	7					
Dialyse periorieale en cenue		Enfants	8					
Entraînement à la dialyse péritonéale	122A		6					
Distres paritonas outomoticas	1210	Adultes	10					
Diaryse perioriteate automatisee	2121	Enfants	11					
Dieluco ordritondelo continuo embudetoiro	121A	Adultes	12					
	1218	Enfants	13					
								Nombre de séances dans l'année
Autres techniques d'épuration extra-rénale	<u>e</u>		14					
Dialyses réservées pour vacanciers			15					
Personnels intervenant		Code		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	Libéraux exclusifs (effectif)	Libéraux non exclusifs (effectif)	
		SAE	_	A	В	E	Ь	
Médecins		1000	16					
		Code		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	non salariés (effectif)	non salariés (ETP)	
Infirmiers et personnels d'encadrement infirmiers		2120 2200,	17					
Aides-soignants		2500	18					
Personnels médico-techniques		4100	19					

# Q18A - Soins de suite et réadaptation (équipement et activité)

Identifiant du bordereau N°

	Numéro Finess de l'ET A0	. A0		en cas de rei	en cas de remplissage de ce bordereau par l'EJ voir l'aide au remplissage	ce bordereau	par l'EJ voir	l'aide au rem	plissage			
N° de ligne	e Equipement et plateau technique	Nombre de lits d'admissions (HC)*	Nombre d'admissions (HC)*	Nombre de journées réalisées (HC)*	Nombre de places (HP)*	Nombre de venues (HP)*	Nombre de séances de Traitements et cures ambulatoires réalisées	Nombre de journées d'Hospitali- sation à domicile réalisées	File active des patients en hospitali- sation (HC + HP)*	Nombre de visites à domicile pour l'adaptation au domicile	Detai moyen d'attente pour une admission (en jours), pendant le mois d'octobre	Nombre de dossiers utilisés pour le calcul du délai pendant le mois d'octobre (G)
		А	В	၁	Q	Е	Ł	9	Ŧ	-	ſ	¥
23	Readaptation fonctionnelle											
24	Soins de suite											
								,		ı		
		Nombre de salles	Capacité d'accueil**	Nbre de piscines	Nbre de baignoires	무 =	'HC = Hospitalisation complète, y compris de semaine HP = Hospitalisation à temps partiel, de jour et de nuit	n complète, y o n à temps parti	compris de sen el, de jour et d	naine e nuit		
		A	В	ပ	Q							
15	Kinésithérapie et physiothérapie											
16	Ergothérapie											
17	Balneotherapie											
		** Capacité d'a	ccueil = nomt	ore maximum d	** Capacité d'accueil = nombre maximum de personnes pouvant être prises en charge simultanément	uvant etre pri:	ses en charge	simultanément	_			
	Questions complémentaires concernant l'organisation des soins	sation des soir	SI					A				
						ĺ						

non

susceptible d'intervenir auprès de ces patients

non non

oui oui

oui

Existe-t-il un plateau technique MCO (urgences, réanimation, bloc chirurgical) à moins de 45 mn de trajet ?

20 13

Avez-vous une convention avec un établissement qui dispose d'un tel équipement?

Avez-vous du personnel infirmier présent la nuit auprès des patients ?

Avez-vous une garde ou une astreinte médicale, rattachée à l'établissement,

# Q18B1 - Soins de suite et réadaptation fonctionnelle (personnel)

ldentifiant du bordereau Numéro Finess de l'ET

N°\_\_\_\_ A0 en cas de remplissage de ce bordereau par l'EJ voir l'aide au remplissage

Personnels intervenants (1)	L		Salariés (effectif)	Salariés (ETP)		Libéraux non
Personnels médicaux	code SAE	N° ligne			exclusifs (effectif)	exclusifs (effectif)
			A	В	Е	F
Médecins généralistes (hors gériatres)	1010 (hors Gériatre)	1				
Gériatres	-	2				
Cardiologues	1040	3				
Endocrinologues, maladies métaboliques	1070	4				
Neurologues	1120	5				
Pédiatres	1140	9				
Pneumologues	1150	7				
Médecins de médecine physique et réadaptation	1180	8				
Rhumatologues	1190	6				
Psychiatres	3020	10				
Autres spécialités médicales		1				
Personnels non médicaux	code SAE	N° ligne	Salariés (effectif)	Salariés (ETP)	non salariés (effectif)	non salariés (ETP)
Personnels infirmiers (y compris encadrement)	2120, 2200 et 2300	12				
Masseurs kinésithérapeutes (y compris encadrement)	2130, 2410	13				
Orthophonistes	2430	14				
Diététiciens	2450	15				
Ergothérapeutes	2460	16				
Psychomotriciens	2470	17				
Aides soignants	2500	18				
Psychologues	2710	19				
Assistants de service social	3120	20				
Personnels éducatifs	3100 hors 3120 et non diplômés	21				
Autres personnels de rééducation ou de réadaptation	-	22				

(1) ne comptabiliser ici que les personnels affectés aux patients admis en SSR (ne pas comptabiliser leur activité réalisée au profit de patients hospitalisés en soins de courte durée)

	··· caule(s)		canle(s)
Effectif et répartition du temps de travail du (des)	kinésithérapeute(s)		infirmier(s)
	A	N° ligne	В
Effectif		23	
ETP activité d'encadrement		24	
ETP activité de rééducation ou de soins		25	

# Q20A - Personnels médicaux : effectif et ETP par spécialité exercée - public

1. Effectif selon le temps de travail,	, la spécialité exercée et le sexe
--	------------------------------------

				ectif des personnels (y co	mpris attachés, hors libéra	ux)		
			Effectif des perso	onnels temps plein	Effectif des perso	nnels temps partiel	Effectif des	oraticiens libéraux
	Code	1	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
MEDECINE GENERALE		г			1 0	1 6		
Médecine générale	1010	1	A	В	С	D	М	N
SPECIALITES MEDICALES	1000							
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2						
Anesthésie - Réanimation	1030	3						
	1040	4						
Candiologie et maladies vasculaires	1130	5						
Cancérologie  Demotalogie Vénéralogie	1050	6						
Dermatologie - Vénérologie	$\vdash$	4						
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7						
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8						
Médecine Interne	1100	9						
Médecine nucléaire	$\vdash$	10						
Médecine physique et de réadaptation	$\vdash$	11						
Néphrologie	$\vdash$	12						
Neurologie	$\vdash$	13						
Pédiatrie	1140	14						
Pneumologie	1150	15						
Radiologie	1160	16						
Radiothérapie	1170	17						
Réanimation médicale	1031	18						
Rhumatologie	1190	19						
Autres spécialités médicales	1200	20						
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000							
Chirurgie générale	2010	21						
Chirurgie digestive	2120	22						
Chirurgie vasculaire	2130	23						
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2020	24						
Chirurgie orthopédique et traumatologique	2030	25						
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	2040	26						
Chirurgie thoracique et cardiaque	2140	27						
Gynécologie - Obstétrique	2050	28						
Neuro-chirurgie	2060	29						
Chirurgie infantile	2150	30						
Ophtalmologie	$\vdash$	31						
Oto-Rhino-laryngologie	$\vdash$	32						
Chirurgie urologique	$\vdash$	33						
Autres spécialités chirurgicales	$\vdash$	34						
AUTRES DISCIPLINES	3000					1		I.
Biologie médicale	$\vdash$	35			I			
Psychiatrie	$\vdash$	36						
Odontologie	$\vdash$	37						
Pharmaciens	$\vdash$	38						
Santé publique (y compris DIM)	$\vdash$	39						
Médecins du travail	$\vdash$	40						
Autres	$\vdash$	-			-			
	$\vdash$	41						
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42						

# Q20A - Personnels médicaux : effectif et ETP par spécialité exercée - public

2. ETP selon le statut, la spécialité exercée et le sexe

Part					(		4111V/1	$/ \subseteq /. $			
Manuscape				ETP total de	s personnels	FTP des hospitalo-					
Company   Comp		Code		Hommes	Fernmes	universitaires	ETP des praticiens hospitaliers			ETP des attachés	(y compris ne relevant
MacCountry Statistics   1000   1	MEDECINE GENERALE										
SPECIALTES NEDICALES (000)  Amount of cyclopic participages   500   2   3   3   3   3   3   3   3   3   3				E	F	G	Н	I	J	К	L
American of syllapse particular powers   105   2	Médecine générale	1010	1								
Amenificial Ristransion 100   10   1   1   1   1   1   1   1   1	SPECIALITES MEDICALES (10	00)									
Controllagie of middles visibilities   1985   198	Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2								
Concidedaja Veneraliza 150 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	Anesthésie - Réanimation	1030	3								
Committed   Venerating   1900   0   0   0   0   0   0   0   0   0	Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4								
Indicatorage of malations   100   7	Cancérologie	1130	5								
	Dermatologie - Vénérologie	1050	6								
Moderne microse   1710   10   10   10   10   10   10		1070	7								
Medicarie prograph of co   1930   11   11   12   13   13   13   14   15   15   15   15   15   15   15	Gastro entérologie et hépatologie	1090	8								
Information   1,000   11   12   12   13   14   15   15   15   15   15   15   15	Médecine Interne	1100	9								
Teachgration   1100   17   17   18   18   19   19   19   19   19   19	Médecine nucléaire	1210	10								
Manufacipa	Médecine physique et de réadaptation	1180	11								
Pediatric   11-0		1110	12								
Presentedge	Neurologie	1120	13								
Fadedroge	Pédiatrie	1140	14								
Floatishingse	Pneumologie	1150	15								
Resumation medicale	Radiologie	1160	16								
Enumandogue	Radiothérapie	1170	17								
SPECIALITES CHIRURGICALES (2000)  Charupie ginderole 200 21  Charupie ginderole 210 22  Christipe vasculaire 2110 22  Christipe vasculaire 2110 25  Christipe vasculaire 2110 25  Christipe resolution 6 200 26  Christipe include 200 28  Neuro-christipe 200 28  Neuro-christipe 200 28  Neuro-christipe 200 28  Neuro-christipe 200 29  Christipe infinite 2110 30  Christipe infinite 2150 30  Christipe include 200 32  Christipe include 200 32  Christipe include 200 32  Christipe include 200 33  Autres specialities charupicales 210 34  Autres specialities charupicales 210 35  Pharmaciers 300 36  Santé publique (y compris DN6) 300 36  Santé publique (y compris DN6) 300 36  Santé publique (y compris DN6) 300 40  Autres 300 41  Autres 300 41  Intrinsiculation 300 41  Intrinsiculation 300 41  Autres 300 41  Intrinsiculation 300 44  Autres 300 44  Autres 300 44  Autres 300 44  Autres 300 44	Réanimation médicale	1031	18								
Autres specialités Médicales 1200 20  SPECIALITES CHIRURGICALES (2000)  Chrurge générale 200 21  Chrurge générale 2110 22  Chrurge vasculaire 2130 23  Chrurge vasculaire 2130 25  Chrurge vasculaire 2130 25  Chrurge position of faciale et stonatologie 200 26  Chrurge position reconstructive 200 26  Chrurge position reconstructive 200 26  Chrurge position reconstructive 200 26  Chrurge infrancia 200 27  Chrurge infrancia 200 28  Neuro-chrurge 200 29  Chrurge infrancia 2130 30  Chrurge infrancia 2130 35  Chrurge infrancia 330 35  Chrurge infrancia 330 35  Pharmaciers 350 38  Santé publique (y compris Dith) 300 36  Santé publique (y compris Dith) 300 40  Autres 300 41  Autres pocialités chrurgealis 300 40  Autres 300 41  Médicas su traval 300 40  Autres 300 41  TOTAL Personnel médical 999 42	Rhumatologie	1190	19								
SPECIALITES CHIRURGICALES (2000)   Chiurgie générale   2010   21		1200	20								
Churge generale		S (200	0)								
Chirurgie digestive 2120 22 Chrurgie vasculaire 2130 23 Chrurgie maxifor factale 2202 24 Chrurgie maxifor factale 2202 24 Chrurgie maxifor factale 2202 25 Chrurgie maxifor factale 2202 26 Chrurgie orthopolique 2202 25 Chrurgie orthopolique 2202 26 Chrurgie promotinical 2212 Chrurgie infantile 2150 30 Cphtafmologie 2070 31 Co-chirurgie infantile 2150 30 Cphtafmologie 2070 31 Co-chirurgie profoque 2100 33 Aures specialities charurgicales 2110 34 AUTRES DISCIPLINES (3000) Elicogie mádicale 2000 35 Psychiatria 3000 36 Churgie infantile 3000 36 Chrurgie infantile 3000 36 Chrurgie infantile 3000 37 Plarmacieris 3000 37 Plarmacieris 3000 37 Plarmacieris 3000 40 Autres 3000 41 IOTAL Personnel médical 0000 42		_	_								
Churge wasculaire		2120	22								
Chrurgie maxilio-faciale et		_									
Softmandologie   2003   25	Chirurgie maxillo-faciale et	$\vdash$									
Charurge psisque, reconstructrice   2040   26	Chirurgie orthopédique et										
Chruryel throadque et cardiaque 2140 27	Chirurgie plastique, reconstructrice	_	-								
Neuro-chirurgie   2060   28											
Neuro-chirurgie	-	_									
Chirurgie infamile         2150         30           Ophtalmologie         2070         31           Oto-rhino-laryngologie         2080         32           Chirurgie urologique         2100         33           Autres spécialités chirurgicales         2110         34           AUTRES DISCIPLINES (3000)         8           Biologie médicale         3010         35           Psychiatrie         3020         36           Odorstologie         3030         37           Pharmaciens         3050         38           Santé publique (y compris DIM)         3040         39           Médecins du travail         3060         40           Autres         3070         41           TOTAL Personnel médical         999         42	-										
Ophtalmologie         2070         31           Oto-rhino-laryngdogie         2080         32           Chirurgie urologique         2100         33           Autres spécialités chirurgicales         2110         34           AUTRES DISCIPLINES (3000)           Bidogie médicale         3010         35           Psychiatrie         3020         36           Odontologie         3030         37           Pharmaciens         3050         38           Santé publique (y compris DIM)         3040         39           Médecins du travail         3060         40           Autres         3070         41           TOTAL Personnel médical         999         42											
Oto-rhino-laryngologie         2080         32           Chirurgie urdogique         2100         33           Autres spécialités chirurgicales         2110         34           AUTRES DISCIPLINES (3000)           Bidogie médicale         3010         35           Psychiatrie         3020         36           Odontologie         3030         37           Pharmaciens         3050         38           Santé publique (y compris DIM)         3040         39           Médecins du travail         3060         40           Autres         3070         41           TOTAL Personnel médical         9999         42		_									
Chirurgie urologique         2100         33           Autres spécialités chirurgicales         2110         34           AUTRES DISCIPLINES (3000)         36         Image: Control of the con	-	_									
Autres spécialités chirurgicales 2110 34  AUTRES DISCIPLINES (3000)  Biologie médicale 3010 35  Psychiatrie 3020 36  Odontologie 3030 37  Pharmaciens 3050 38  Santé publique (y compris DIM) 3040 39  Médecins du travail 3060 40  Autres 3070 41  TOTAL Personnel médical 9999 42		_	-								
AUTRES DISCIPLINES (3000)  Biologie médicale 3010 35  Psychiatrie 3020 36  Odontologie 3030 37  Pharmaciens 3050 38  Santé publique (y compris DIM) 3040 39  Médecins du travail 3060 40  Autres 3070 41  TOTAL Personnel médical 9999 42		_									
Biologie médicale   3010   35		2110	34								
Psychiatrie 3020 36											
Odontologie         3030         37           Pharmaciens         3050         38           Santé publique (y compris DIM)         3040         39           Médecins du travail         3060         40           Autres         3070         41           TOTAL Personnel médical         9999         42		_									
Pharmaciens         3050         38           Santé publique (y compris DIM)         3040         39           Médecins du travail         3060         40           Autres         3070         41           TOTAL Personnel médical         9999         42	-	$\vdash$	-								
Santé publique (y compris DIM) 3040 39  Médecins du travail 3060 40  Autres 3070 41  TOTAL Personnel médical 9999 42		_									
Médecins du travail 3060 40  Autres 3070 41  TOTAL Personnel médical 9999 42		_									
Autres 3070 41  TOTAL Personnel médical 9999 42	Santé publique (y compris DIM)	3040	39								
TOTAL Personnel médical 9999 42	Médecins du travail	_									
	Autres	3070	41								
TOTAL ETP budgétés A43 TOTAL ETP rémunéré mis à disposition dans le cadre de coopérations A44	TOTAL Personnel médical	9999	42								
	TOTAL ETP budgétés		A43			TOTAL ETP rémunéré	mis à disposition dan	s le cadre de coop	érations A44		

# Q20A - Personnels médicaux : effectif et ETP par spécialité exercée - public

	~-			3. Totaux		poolume exerc	ee <b>pas</b> ne
	Code	+	Effectif des p	rersonnels (y compris attachés,	hors liberaux)  Effectif total des personnels	ETP total des personnels	Effectif des praticiens libéraux
MEDECINE GENERALE							
		-	0	P	Q	R	Т
Médecine générale	1010	1					
SPECIALITES MEDICALES	1000						
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2					
Anesthésie - Réanimation	1030	3					
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4					
Cancérologie	1130	5					
Dermatologie - Vénérologie	1050	6					
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7					
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8					
Médecine Interne	1100	9					
Médecine nucléaire	1210	10					
Médecine physique et de réadaptation	1180	11					
Néphrologie	1110	12					
Neurologie	1120	13					
Pédiatrie	1140	14					
Pneumologie	1150	15					
Radiologie	1160	16					
Radiothérapie	1170	17					
Réanimation médicale	1031	18					
Rhumatologie	1190	19					
Autres spécialités médicales	1200	20					
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000						
Chirurgie générale	2010	21					
Chirurgie digestive	2120	22					
Chirurgie vasculaire	2130	23					
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2020	24					
Chirurgie orthopédique et traumatologique	2030	25					
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	2040	26					
Chirurgie thoracique et cardiaque	2140	27					
Gynécologie - Obstétrique	2050	28					
Neuro-chirurgie	2060	29					
Chirurgie infantile	2150	30					
Ophtalmologie	2070	31					
Oto-rhino-laryngologie	2080	32					
Chirurgie urologique	2100	33					
Autres spécialités chirurgicales	2110	34					
AUTRES DISCIPLINES	3000	34					
	3010	35					
Biologie médicale  Psychiatrie	3020	36					
Psychiatrie Odontologie	$\vdash$	-					
Odontologie	3030	37					
Pharmaciens  Control subtlems for control DIMD	3050	38					
Santé publique (y compris DIM)	3040	39					
Médecins du travail	3060	40					
Autres	3070	41					
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42					

# Q20B - Personnels médicaux : effectif et ETP par spécialité exercée - privé

1. Effectif et ETP des praticiens salariés selon la spécialité exercée et le sexe

			L Card						
ACTIVITE EXERCEE	_			salariés temps plein		s salariés temps partiel		praticie	ns salariés
	Code		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes
MEDECINE GENERALE							-		-
Médecine générale	1010	1	A	В	С	D	E		F
	-	H							
SPECIALITES MEDICALES	1000				ı		Ι		
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2							
Anesthésie - Réanimation	1030	3							
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4							
Cancérologie	1130	5							
Dermatologie - Vénérologie	1050	-							
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7							
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8							
Médecine Interne	1100	9							
Médecine nucléaire	1210	10							
Médecine physique et de réadaptation	1180	11							
Néphrologie Neurologie	1110	12							
Neurologie	-	13							
Programologie	1140	14							
Pneumologie	-	-							
Radiologie	1160	16							
Radiothérapie	1170	17							
Réanimation médicale	1031	18							
Rhumatologie	1190	19							
Autres spécialités médicales	1200	20							
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000	<u> </u>							
Chirurgie générale	2010	21							
Chirurgie digestive	2120	22							
Chirurgie vasculaire	2130	23							
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2020	24							
Chirurgie orthopédique et traumatologique Chirurgie plastique, reconstructrice et	2030	25							
esthétique	2040	26							
Chirurgie thoracique et cardiaque	2140	27							
Gynécologie - Obstétrique	2050	28							
Neuro-chirurgie	2060	29							
Chirurgie infantile	2150	30							
Ophtalmologie	2070	31							
Oto-rhino-laryngologie	2080	32							
Chirurgie urologique	2100	33							
Autres spécialités chirurgicales	2110	34							
AUTRES DISCIPLINES	3000								
Biologie médicale	3010	35							
Psychiatrie	3020	36							
Odontologie	3030	37							
Pharmaciens	3050	38							
Santé publique (y compris DIM)	3040	39							
Médecins du travail	3060	40							
Autres	3070	41							
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42							
T-t-15TD bud-64-					T-1-1 EXD-4	All and the second seco	4		
Total ETP budgétés		A43			Total ETP remunéré mis à	à disposition dans le cadre	de cooperations	A44	

# Q20B - Personnels médicaux : effectif et ETP par spécialité exercée - privé

2 . Praticiens libéraux selon la spécialité exercée et le sexe

		,				- V	·	
ACTIVITE EXERCEE			Praticiens libéraux e	exclusifs temps plein	H   H ' H H   H	xclusifs temps partiel	Praticiens libéra	ux non exclusifs
	Code		Hommes	Femmes	Hommes —	Femmes	Hommes	Femmes
MEDECINE GENERALE		,	ŷ		<i></i>			
Médecine générale	1010	1	G	н	'	J	К	L
SPECIALITES MEDICALES	1000							
Anatomie et cytologie pathologiques	1020	2				Ι		
Anesthésie - Réanimation	1030	3						
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4						
Cancérologie	1130	5						
Dermatologie - Vénérologie	1050	6						
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7						
	1090	8						
Gastro entérologie et hépatologie	1100	9						
Médecine Interne	$\longrightarrow$	-						
Médecine nucléaire	1210	10						
Médecine physique et de réadaptation	1180	11				-		
Néphrologie	1110	12						
Neurologie	1120	13						
Pédiatrie	1140	14						
Pneumologie	1150	15						
Radiologie	1160	16						
Radiothérapie	1170	17						
Réanimation médicale	1031	18						
Rhumatologie	1190	19						
Autres spécialités médicales	1200	20						
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000							
Chirurgie générale	2010	21						
Chirurgie digestive	2120	22						
Chirurgie vasculaire	2130	23						
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2020	24						
Chirurgie orthopédique et traumatologique	2030	25						
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	2040	26						
Chirurgie thoracique et cardiaque	2140	27						
Gynécologie - Obstétrique	2050	28						
Neuro-chirurgie	2060	29						
Chirurgie infantile	2150	30						
Ophtalmologie	2070	31						
Oto-rhino-laryngologie	2080	32						
Chirurgie urologique	2100	33						
Autres spécialités chirurgicales	2110	34						
AUTRES DISCIPLINES	3000	- 1			l	<u> </u>	I	I
Biologie médicale	3010	35				I		
Psychiatrie Psychiatrie	3020	36						
Odontologie	3030	37						
	3050	$\rightarrow$				<del>                                     </del>		
Pharmaciens Senté publique (u compris DIM)	$\longrightarrow$	38						
Santé publique (y compris DIM)	3040	39				-		
Médecins du travail	3060	40				-		
Autres	3070	41						
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42						

Q20B - Personnels médicaux : effectif et ETP par spécialité exercée - privé

3. Totaux

		Effectif des praticiens salariés temps plein	Effectif des praticiens salariés temps partiel	Effectif total des praticiens salariés	ETP des praticiens salariés	Praticiens libéraux exclusifs temps plein	Praticiens libéraux exclusifs temps partiel	Praticiens libéraux exclusifs (ensemble)	Praticiens libéraux non exclusifs
ACTIVITE EXERCEE	Code	TOTAL	TOTAL		TOTAL	TOTAL	TOTAL		TOTAL
MEDECINE GENERALE		=	z		a		۵	٥	-
Médecine générale	1010	1				>			-
CALES	1000								
logiques	╙	2							
	1030	8							
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4							
Cancérologie	1130	2							
Dermatologie - Vénérologie	ı	9							
Endocrinologie et maladies métaboliques	10.70	7							
Gastro entérologie et hépatologie	1090	8							
Médecine Interne	1100	6							
	1210	10							
Médecine physique et de réadaptation	1180	11							
Néphrologie	1110	12							
	1120	13							
Pédiatrie	1140	14							
Pneumologie	1150	15							
Radiologie	1160	16							
Radiothérapie	1170	17							
Réanimation médicale	1031	18							
		19							
	_	20							
SPECIALITES CHIRURGICALES 2									
		21							
		22							
Chirurgie vasculaire 2		23							
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	2020 2	24							
dne		25							
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	2040 2	26							
noracique et cardiaque	2140 2	27							
Gynécologie - Obstétrique	2050	28							
Neuro-chirurgie 2	2060 2	29							
Chirurgie infantile 2	2150 3	30							
		31							
9	2080	32							
Chirurgie urologique 2		33							
Autres spécialités chirurgicales	2110 3	34							
AUTRES DISCIPLINES	3000								
Biologie médicale	3010	35							
Psychiatrie	3020	36							
Odontologie	3030	37							
Pharmaciens	3050	38							
Santé publique (y compris DIM)	3040	39							
Médecins du travail	3060	40							
Autres	3070	41							
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42							
	$\frac{1}{1}$								

Q20B - Personnels médicaux : effectif et ETP par spécialité exercée - privé

# 3. Totaux

		Effectif des praticiens salariés terms plein	Effectif des praticiens salariés tems partiel	Effectif total des praticiens salariés	ETP des praticiens salariés	Praticiens libéraux exclusifs temps plein	Praticiens libéraux exclusifs temps partiel	Praticiens libéraux exclusifs (ensemble)	Praticiens libéraux non exclusifs
ACTIVITE EXERCEE	Code	TOTAL	TOTAL		TOTAL	TOTAL	TOTAL		TOTAL
, re	1	2	×		f		a	۵	F
	1010	M	2		4	>	K	c	-
CALES	1000								
ologiques		2							
Anesthésie - Réanimation	1030	3							
Cardiologie et maladies vasculaires	1040	4							
Cancérologie	1130	5							
Dermatologie - Vénérologie	1050	9							
Endocrinologie et maladies métaboliques	1070	7							
	1090	8							
Médecine Interne	1100	6							
Médecine nucléaire	1210	10							
Médecine physique et de réadaptation	1180 11	.1							
Néphrologie	1110 12	2							
Neurologie	1120 13	3							
Pédiatrie	1140 14	4							
e	1150 15	.5							
	1160	16							
Radiothérapie	1170 17	7							
Réanimation médicale	1031	18							
Rhumatologie	1190	19							
Autres spécialités médicales	1200 2	20							
SPECIALITES CHIRURGICALES	2000								
	2010	21							
Chirurgie digestive	2120 2	22							
	2130 2	23							
	2020	24							
	2030 2	25							
Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique	2040 2	26							
	2140 2	72							
Gynécologie - Obstétrique	2050 2	28							
Neuro-chirurgie	20902	29							
Chirurgie infantile	2150 3	30							
	2070 3	31							
9		32							
Chirurgie urologique	2100	33							
rurgicales	2110 3	34							
AUTRES DISCIPLINES	3000								
Biologie médicale	3010	35							
Psychiatrie	3020	36							
Odontologie	3030 37	T.							
Pharmaciens	3050 3	38							
ompris DIM)	3040	39							
Médecins du travail	3060	40							
Autres	30.70	41							
TOTAL PERSONNEL MEDICAL	9999	42							
	1								

Q21 - Personnels médicaux par groupe de disciplines d'équipement

	Administration, services hoteliers et techniques	Médecine, chirurgie et obstétrique	Psychiatrie	Soins de suite ou de réadaptation	Soins de Iongue durée	Autres disciplines de la section hópital	Total Section hôpital (calculé)	Total Disciplines Section hopital sociales et médico (calculé) sociales	Disciplines de formation sanitaires et sociales	Total entité interrogée (calculé)
code discipline d'équipement	1000	2100	2200	2400	2500	2600	2000	3000	4000	6666
	А	В	С	D	E	4	G	н	ı	ſ
ETP du personnel médical salarié	1									
Dont : ETP de personnel médical de statut hospitalo-universitaire	2									
Effectif des PRATICIENS LIBERAUX exclusifs Temps Plein	3									
Effectif des PRATICIENS LIBERAUX exclusifs Temps Partiel	4									
Effectif des PRATICIENS LIBERAUX non exclusifs	2									
ETP des INTERNES (y compris FFI et DIS)	9									

Q23 - Sages-femmes et personnels non médicaux : emplois et ETP (page 1)

		Persor	Personnel en CDI	Personne	Personnel en CDD	Titulaires et stagi	Titulaires et stagiaires de la fonction	Ensemble du personnel	u personnel
	t	Fmnlois	ETD	Fmulois	OT3	publique	publique hospitalière	(calc	(calculé)
	Code	A	В	C	٥	E	-	S G	Ξ.
PERSONNELS de DIRECTION et ADMINISTRATIFS									
PERSONNELS DE DIRECTION	1100	1							
	1400	5							
DIRECTEURS D'ECOLES PARAMEDICALES	1300	2							
AUTRES PERSONNELS ADMINISTRATIFS									
Secrétaires médicaux	1210	3							
Autres personnels administratifs - N.d.a	1220	4							
Total personnels de direction et administratifs (calcule)	4	44							
PERSONNELS des SERVICES de SOINS									
PERSONNELS D'ENCADREMENT (SERVICES DE SOINS et E	et ECOLES)								
Surveillants, surv. chefs infirmiers et cadres infirmiers	2120	9							
Surveillents, surv, chefs des pers, de reéducation et cadres non infirmiers	2130	7							
INFIRMIERS NON SPECIALISES									
Infirmiers diplomés d'Etat ou autorisés (hors secteur psychiatrique)	2210	8							
Infirmiers de secteur psychiatrique	2220	6							
INFIRMIERS SPECIALISES	1								
	2310	10							
Infirmiers de bloc opératoire	2320	11							
Puericultrices	2340	12							
AIDES-SOIGNANTS	$\ \cdot\ $								
Aides-soignants	2510	13							
les	2520	14							
Auxilliaires de puériculture	2530	15							
ASHQ ET AUTRES PERSONNELS DE SERVICE									
Agents de service hospitalier qualifiés (ASHQ)	2610	16							
Autres personnels de service des services de soins	2620	17							
Families d'accueil	2630	18							
PSYCHOLOGUES	2710	19							
SAGES-FEMMES (y compris encadrement et écoles)	2800 2	20							
PERSONNELS DE REEDUCATION									
santes	2410 2	21							
Pédicures-podologues	2420 2	22							
Orthophonistes	2430 23	3							
Orthoptistes	2440 2	24							
Dietéticiens	2450 2	25							
Ergotherapeutes	2460 2	56							
Psychomotriciens	2470 2	27							
Autres emplois des services de rééducation	2480 2	28							
Total personnels des services de soins (calcule)	4	45							

Q23 - Sages-femmes et personnels non médicaux : emplois et ETP (page 2)

	_					Titulaires et stagis	Titulaires et stagiaires de la fonction	Ensemble d	n bersonnel
		Personnel en CDI	el en CDI	Personne	Personnel en CDD	publique	publique hospitalière	(calc	(calcule)
2000	P	Emplois	ETP	Emplois	ETP	Emplois	ETP	Emplois	ETP
	20	A	B	3	O	3	Н Н	9	H
PERSONNELS EDUCATIFS et SOCIAUX									
Cadres socio-educatifs 31;	3121 29								
Educateurs specialises 31	3111 30								
Assistants de service social 312	3120 31								
Autres personnels educatifs et sociaux 31:	3130 32								
Total personnels educatifs et sociaux (calcule)	46								
PERSONNELS MEDICO-TECHNIQUES									
Techniciens de laboratoires (y compris encadrement) 417	4110 33								
Personnels de services de pharmacie (4120 et 412A) 41	412* 34								
Manipulateurs d'électroradiologie médicale (y compris encadrement)	4130 35								
Autres personnels des services de radiologie 414	4140 36								
Autres personnels médico-techniques 415	4150 37								
Total personnels médico-techniques (calculé)	47								
PERSONNELS TECHNIQUES et OUVRIERS									
Ingénieurs 51	5110 38								
Personnels des services techniques (hors ingénieurs) 511	511A 39								
Personnels informatique et organisation (hors ingénieurs) 51:	5120 40								
Personnels des services ouvriers 51:	5130 41								
Personnels du parc automobile 51	5140 42								
Personnels des services intérieurs 519	5150 43								
Total personnels techniques et ouvriers (calcule)	48								
TOTAL SAGES-FEMMES & PERSONNELS NON MEDICAUX (CALCULE)	49								

Q24 - Sages-femmes et personnels non médicaux par groupe de disciplines d'équipement (ETP)

		Administration, services hotellers et techniques	Medecine, chirurgie et obstetrique	Psychiatrie	Soins de suite ou de réadaptation	Soins de longue durée	Autres disciplines de la section hopital	Total Section hopital (calculé)	Disciplines sociales et médico- sociales	Disciplines de formation sanitaires et sociales	Total entité interrogée (calculé)
8	code	1000	2100	2200	2400	2500	2600	2000	3000	4000	6666
win .	AE	Α	Q	ж	S	×	٦ ,	0	M	2	Ь
Personnels de direction	1100	1									
Directeurs de soins infirmiers	1400 2	21									
Autres personnels administratifs 12	1200	2									
Directeurs d'écoles paramédicales	1300	3									
Total personnels administratifs (calculé)	1000	16									
Personnels d'encadrement (total)	2100	4									
Infirmiers spécialisés 23	2300	2									
Infirmiers non spécialisés	2200	9									
Aides-soignants 29	2500	7									
ASHQ et autres personnels de services 28	2800	8									
Psychologues 27/	2700	9									
Sages-femmes 28	2800	10									
Personnels de rééducation 24	2400	11									
Total personnels des services de soins (calculé)	2000	17									
Personnels éducatifs et sociaux sa (sauf Assistants de service social) 31	3100 sauf 1	12									
Assistants de service social	3120	13									
Total personnels éducatifs et sociaux 30 (calculé)	3000	18									
Personnels médico-techniques 41	4100	14									
Personnels techniques et ouvriers 51	5100	15									
r	_										
TOTAL PERSONNELS (calculé) 99	9999	19									

Q25 - Emplois aidés

	-		
EMPLOIS AIDES		Effectif présent en décembre	en décembre
		Hommes	Femmes
		А	В
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	-		
Contrats d'avenir (CA)	2		
Contrats d'apprentissage / professionnalisation	က		
Contrats Initiatives Emploi (CIE) et CI-RMA	4		
Contrats jeunes en entreprises (CJE) et emplois jeunes	5		

# Q26 - Sages-femmes et personnels non médicaux : intérimaires et libéraux

Avez-vous eu recours dans l'année à :

			du personnel libéral	du personnel intérimaire
	code SAE		А	В
Personnels administratif s	1000	1	oui non	oui non
Personnels d'encadrement du personnel soignant	2100	2	oui non	oui non
Infirmiers spécialisés	2300	3	oui non	oui non
Infirmiers non spécialisés	2200	4	oui non	oui non
Aides-soignants	2500	5	oui non	oui non
ASHQ et autres personnels de services	2600	6	oui non	oui non
Psychologues	2700	7	oui non	oui non
Sages-femmes	2800	8	oui non	oui non
Personnels de rééducation	2400	9	oui non	oui non
Personnels éducatifs et sociaux	3100	10	oui non	oui non
Personnels médico-techniques	4100	11	oui non	oui non
Personnels techniques et ouvriers	5100	12	oui non	oui non

# Fiche de synthèse

			6	1 ACT	VITE/HQ	SPITALIE	RE			1			
		Hospitalisati	on Complet		I <sub>a</sub>	alisation rtielle miothérapie)	Séances	Hospit. à domicile	Anesthé Chiru ambus	gie	File active en hospitalisation	Autres traitements et cures ambulatoires	Autres prises en charge
1	Lits	Entrées	Nbre. de	C.O.	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nbre. de	Nombre de	Nbre. de
	installés	totales	journées	(%)	places	venues	séances	journées	places	venues	Patients	Séances	journées
Médecine													
Chirurgie													
Obstétrique													
Total s. courte durée													
Psychiatrie générale													
Psychiatrie infanto-juv.													
Soins de suite et réadaptation													
<ul> <li>dont réa. fonctionnelle</li> </ul>													
Soins longue durée													
Autres disciplines													
Total sect. Höpital													
Total hébergement Autres Disc soc. Et méd. Soc.													
TOTAL													

# 2 - Suivi de POLITIQUES NATIONALES

Présence d'une équ. mobile ou unité de soins palliatifs (nb oui)	
Nombre de Permanence(s) d'accès aux soins (PASS) (privé et public)	

4 - Personnels MEDICAUX et INTERNES

4 - Personnels	MEDICA	NUX et i	MIEKME2		
FONCTION	Effect.	Dt Effec.	ETP	Libéraux	Libéraux
	total (*)	tp part.(*)	total (*)	exclusifs	non excl.
Médecine Générale					
Spécialités médicales					
<ul> <li>dt anesth. réanimateurs</li> </ul>					
Spécialités chirurgicales					
<ul> <li>dt Gynécoobstét.</li> </ul>					
Psychiatres					
Odontologistes					
Pharmaciens					
Autres					
TOTAL (hors internes)					
Internes					

(\*) des salariés

5 - Activité des PLATEAUX MEDICO-TECHNIQUES

EQUIPEMENTS ET SALLES	Nbre Eqt.	Nbre.	dt Nbre.
	dans	examens	de nuit
	l'ets	ou interv.	
Scanner			
IRM			
Caméra à scintillation			
Tomog./Cam.positons			
Lithotripteur			
Echographes Doppler			
Total salles d'imagerie			
Salle de coronarographie			
Salles dest. aux actes sous anest			
<ul> <li>dt salles d'interv. Chirurgicales</li> </ul>			
Sites anesthésiques			
Salles de surveillance postinterv.			

7 - Activité des LABORATOIRES et PHARMACIES

LABORATOIRES	Nbre de B ou P	PHARMACIES	Nbre.
Actes produits pour l'Ets		Lignes de com.	
Actes produits pour l'extérieur		Lits avec DJN	

3 - Personnels	NON	MEDICAUX	SALARIES
----------------	-----	----------	----------

FONCTION	Emploi total	ETP	
		Total	
Sages femmes			
Pers. encadrement du pers. soignant			
Infirmiers spécialisés			
Infirmiers non spécialisés			
Aides soignants			
ASH			
Psychologues			
Personnels de rééducation			
Total Services de Soins			
Personnel de direction			
Directeurs de soins infirmiers			
Autres pers. administratifs			
Pers. éducatifs et sociaux			
<ul> <li>dont assistants de service social</li> </ul>			
Personnels pharmacie			
Personnels laboratoire			
Personnels radiologie			
Autres personnels médico-techniques			
Personnels techniques et ouvriers			
Total Hors Services de Soins			
otal personnel non médical salarié			

## 6 - Activités de SOINS AUTORISES

Traitements des grands brûlés	Admissions	Nb. Interv.
Chirurgie cardiaque	Admissions	Nb. CEC
Neurochirurgie	Admissions	Nb. Interv.
Structures des urgences (générale et pédiatrique)	Passages	% hospit.
SMUR (général et pédiatrique)	Nb sorties	dont primaires
SAMU	Nb appels	Nb affaires
Réanimation	Admissions	Nb pat ventilés
Obstérique	Accouc.	- dt césar
Néonatologie et soins (niv. 2)	Admissions	- dt transf.
Réanimation néonatale (niv. 3)	Admissions	- dt transf.
Radiothérapie - Accélér, et Cobalt	pass. mach.	Tot séan.
Chimiothérapies	Venues HJ	Pré.délivr.
Trt. insuff. rénale chr. (hors péri.)	séances	Patients
Trt. insuff. rénale chr. (péritonéale)	Semaines	Patients
Réadaptation fonctionnelle	Admissions	Venues

# 8 - PRELEVEMENTS D'ORGANES

Nbre. de sujets prélevés	
--------------------------	--

# 9 - Interruptions de grossesse

Nbre. total d'IVG	
- dont IVG mode médicamenteux	
Nbre d'interruptions médicales de grossesse (IMG)	